



ZONE DE PROTECTION SPECIALE

FR2410016

« Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine »

DOCUMENT D'OBJECTIFS

TOME II : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE



Photos page de couverture (de gauche à droite) :

- Balbuzard-pêcheur (O. Simon)
- Pie-grièche écorcheur (O. Simon)
- Fauvette pitchou (P. Perrin)
- Cigogne noire (T. Tancrez)
- Héron pourpré (P. Perrin)
- Réserve ornithologique de Rillé (A. Renard, avril 2011)

TABLE DES MATIERES

1^{ère} partie : ACTEURS.....	11
1 Les acteurs du monde forestier.....	11
1.1 L’Office National des Forêts.....	11
1.2 Le Centre Régional de la Propriété Forestière.....	11
1.3 Les experts forestiers et coopératives forestières.....	12
1.4 Les syndicats forestiers.....	13
1.5 Les associations de populteurs et autres organismes.....	13
2 Les acteurs du monde agricole.....	13
2.1 Les Chambres d’Agriculture.....	13
2.1.1 La Chambre d’Agriculture de Maine-et-Loire.....	14
2.1.2 La Chambre d’Agriculture d’Indre-et-Loire.....	14
2.2 Les syndicats agricoles.....	14
3 Les acteurs du monde de la chasse.....	15
3.1 Les Fédérations Départementales des Chasseurs.....	15
3.2 L’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.....	15
4 Les acteurs du monde de la pêche et de la gestion de l’eau.....	16
4.1 Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.....	16
4.2 Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.....	16
4.3 L’Agence de l’Eau Loire-Bretagne.....	17
4.4 L’Entente Interdépartementale du Bassin de l’Authion.....	17
4.5 L’Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques.....	18
4.6 Les syndicats de rivières.....	18
4.7 Les syndicats d’étangs.....	18
5 Le tourisme.....	19
5.1 Les Comités Départementaux de Tourisme.....	19
5.2 Les Offices de Tourisme et les Syndicats d’Initiatives.....	19
6 Les structures à compétences pluridisciplinaires.....	20
6.1 La Direction Départementale des Territoires.....	20
6.2 La Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement.....	20
6.3 Les Conseils Généraux et Régionaux.....	20
6.4 Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.....	21
6.5 Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.....	21
6.6 Les communes.....	22
7 Les associations environnementales.....	23
7.1 Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre.....	23
7.2 La Ligue pour la Protection des Oiseaux.....	23
7.3 La Société d’Etude, de Protection et d’Aménagement de la Nature en Touraine.....	24
7.4 Autres associations environnementales et fédérations.....	24
2^e partie : SYLVICULTURE.....	26
1 La forêt publique.....	26
1.1 La gestion forestière.....	26
1.2 Les forêts publiques en zone Natura 2000.....	26
2 La forêt privée.....	27
2.1 La gestion forestière privée.....	27
2.1.1 Le plan simple de gestion.....	28
2.1.2 Le code des bonnes pratiques sylvicoles.....	28
2.1.3 Le règlement type de gestion.....	29
2.2 La forêt privée sur la zone Natura 2000 du Lac de Rillé.....	29
2.2.1 Les types de peuplement.....	29

2.2.2 La populiculture	30
2.2.3 Le morcellement de la propriété privée	31
3 La certification forestière	32
4 Le risque feu de forêt	33
5 L'extraction de la terre de bruyère	33
3^e partie : AGRICULTURE.....	36
1 Le contexte agricole départemental.....	36
1.1 Les régions agricoles.....	36
1.2 Les productions animales.....	37
1.3 Les productions végétales	38
1.4 La viticulture	40
1.5 La surface agricole utile.....	40
1.6 Le statut juridique des exploitations	42
1.7 Les zones agricoles défavorisées	42
2 Etat des lieux en zone Natura 2000.....	43
3 L'agriculture et l'environnement	43
3.1 L'agriculture biologique.....	43
3.2 Les installations classées pour la protection de l'environnement	44
3.3 Les mesures en matière d'environnement	45
3.3.1 Les mesures réglementaires	45
3.3.2 Les mesures contractuelles.....	46
3.3.3 Les aides à l'investissement	46
4 L'agriculture et la ressource en eau	47
4.1 Présentation des aquifères	47
4.2 Le bassin de l'Authion	48
4.3 Infrastructures mises en place par l'Entente Interdépartementale Authion	48
4.4 Le suivi des pratiques d'irrigation	49
4.5 Situation sur la ZPS de Rillé	50
4^e partie : INFRASTRUCTURES – INDUSTRIE ET ARTISANAT	52
1 Le réseau routier.....	52
2 Le réseau de transport d'électricité.....	52
3 L'artisanat et l'industrie.....	53
3.1 Les activités industrielles	53
3.2 Les carrières en activité.....	53
4 Autres activités et infrastructures en périphérie du site	53
5^e partie : TOURISME ET LOISIRS	56
1 Aperçu sur le tourisme local	56
1.1 Val de Loire et architecture	56
1.2 Les vignobles du Val de Loire.....	57
1.3 Activités diverses.....	57
2 Tourisme en périmètre Natura 2000	58
2.1 Monuments et sites à visiter	58
2.2 Offre d'hébergement et restauration	58
2.3 La randonnée.....	59
2.3.1 La randonnée pédestre.....	59
2.3.2 La randonnée cycliste	60
2.3.3 La randonnée équestre.....	60
2.4 Les activités nautiques/de baignade	61
2.5 Les activités aériennes	61
2.6 Les activités naturalistes	61

2.7 Le lac de Rillé	62
6^e partie : CHASSE.....	64
1 Données générales.....	64
1.1 Les périodes de chasse	64
1.2 Les plans de chasse.....	64
1.3 Les espèces nuisibles	65
2 Organisation de la chasse en territoire Natura 2000.....	66
2.1 Les associations communales de chasse agréées	66
2.2 Les groupements d'intérêt cynégétique.....	67
2.3 Les équipages de vénerie.....	67
2.4 Les circonscriptions des lieutenants de Louveterie.....	69
7^e partie : PECHE ET GESTION DE L'EAU.....	71
1 La pêche de loisirs.....	71
1.1 Périodes d'ouverture 2010.....	71
1.2 Propriété et classement des cours d'eau	71
1.3 Les domaines piscicoles.....	72
1.4 Les tailles minimales de capture.....	72
1.5 Les réserves de pêche.....	73
1.6 Le lac de Rillé	73
1.7 Les contrats territoriaux	74
1.8 Le silure	74
2 La pêche professionnelle.....	75
8^e partie : ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES.....	77

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : Syndicats de rivières en zone Natura 2000.....	18
Tableau 2 : Forêts publiques en zone Natura 2000.....	27
Tableau 3 : Plan de protection des forêts contre les incendies.....	33
Tableau 4 : Agriculture Biologique et ZPS de Rillé.....	44
Tableau 5 : Monuments et sites ouverts au public sur les communes Natura 2000	58
Tableau 6 : Circuits de randonnée cycliste sur la ZPS	60
Tableau 7 : Espèces nuisibles	66
Tableau 8 : Les Groupements d'Intérêt Cynégétique.....	67
Tableau 9 : Les équipages de vénerie.....	68
Tableau 10 : Circonscriptions des lieutenants de Louveterie.....	69
Tableau 11 : Domaines piscicoles en zone Natura 2000	72

Figures

Figure 1 : Répartition des différents types de peuplement en périmètre Natura 2000.....	29
Figure 2 : Répartition du nombre de propriétés forestières par classes de surface.....	31
Figure 3 : Répartition de la propriété forestière par classes de surface (en hectares).....	32
Figure 4 : Evolution des ateliers d'élevages	38
Figure 5 : Evolution des ateliers de cultures de 2000 à 2007.....	39
Figure 6 : Répartition de la SAU 2007 en Indre-et-Loire – surfaces.....	41
Figure 7 : Répartition de la SAU 2007 en Maine-et-Loire – surfaces.....	41
Figure 8 : Evolution du statut juridique des exploitations	42
Figure 9 : Schéma de la géologie des deux nappes (source : BRGM, 1995).....	48

Photos

Photo 1 : Forêt de Pont-Ménard – Vernantes (A. Renard, avril 2011).....	27
Photo 2 : Coupe de bois – Continvoir (A. Renard, mai 2011).....	28
Photo 3 : Futaie résineuse – Saint-Patrice (A. Renard, avril 2011).....	29
Photo 4 : Peupleraie – Rillé (A. Renard, avril 2011).....	30
Photo 5 : Bande pare-feu – Ingrandes-de-Touraine (A. Renard, avril 2011).....	33
Photo 6 : Terre de bruyère – Vernueil-le-Fourrier (A. Renard, mai 2011).....	33
Photo 7 : Pâturage – Gizeux (A. Renard, avril 2011).....	37
Photo 8 : Parcelle de blé – Rillé (A. Renard, mai 2011).....	39
Photo 9 : Maraîchage et arboriculture – Parçay-les-Pins (A. Renard, mai 2011).....	40
Photo 10 : Vignoble en limite de ZPS – Saint-Nicolas-de-Bourgueil (A. Renard, avril 2011).....	40
Photo 11 : Irrigation sur maïs – Rillé (A. Renard, mai 2011).....	49
Photo 12 : Autoroute A85 – Langeais (A. Renard, avril 2011).....	52
Photo 13 : Ligne très haute tension – Gizeux (A. Renard, avril 2011).....	52
Photo 14 : Etang des Loges – La Breille-les-Pins (A. Renard, mai 2011).....	61
Photo 15 : Observatoire ornithologique – Rillé (A. Renard, avril 2011).....	62
Photo 16 : Camping Huttopia – Rillé (A. Renard, avril 2011).....	62
Photo 17 : Mirador – Vernantes (A. Renard, mai 2011).....	65
Photo 18 : Le Lathan – Vernantes (A. Renard, avril 2011).....	72
Photo 19 : Silure glane (N. Sloth).....	74

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

1^{ère} partie : ACTEURS

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
APCVL : Association Peupliers du Centre – Val-de-Loire
APNE : Association de Protection de la Nature et de l'Environnement
ATV : Association Technique Viticole de Maine-et-Loire
CDDL : Comité Départemental de Développement Légumier
CDT : Comité Départemental de Tourisme
CETEF : Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières
CLE : Commission Locale de l'Eau
CNP : Conseil National du Peuplier
CNPf : Centre National de la Propriété Forestière
CoforOuest : Coopérative Forestière du Grand Ouest
CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique
CPNRC : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
CRATEAS : Comité Régional d'Action Technique et Economique Agricole du Segréen
CRDA : Comité Régional de Développement Agricole
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE : Direction Départementale de l'Equipeement
DDEA : Direction Départementale de l'Equipeement et de l'Agriculture
DDT : Direction Départementale des Territoires
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DRE : Direction Régionale de l'Equipeement
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EDEN : Etude Des Equilibres Naturels
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs
FNE : France Nature Environnement
FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France
FRC : Fédération Régionale des Chasseurs
GDA : Groupement de Développement Agricole
JA : Jeunes Agriculteurs
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAAPRAT : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
OT : Office de Tourisme
PLNE : Pays-de-la-Loire Nature Environnement
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques
RMA : Redevance Milieu Aquatique
RNU : Règlement National d'Urbanisme
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCA : Société Coopérative Agricole
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEPART : Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
SI : Syndicat d'Initiative
SRU : loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain
UDSEA : Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
ZPS : Zone de Protection Spéciale

2^e partie : SYLVICULTURE

APB : Arrêté de Protection de Biotope
CBPS : Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
CORELA : Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents
DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies
EBC : Espace Boisé Classé
FSC : Forest Stewardship Council
IFN : Inventaire Forestier National
ISF: Impôt de Solidarité sur la Fortune
PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)
pH : potentiel Hydrogène
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
PSG : Plans Simples de Gestion
RTG : Règlement Type de Gestion
SRA : Schéma Régional d'Aménagement
SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

3^e partie : AGRICULTURE

AB : Agriculture Biologique
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOVDQS : Appellation d'Origine Vin Délimité de Qualité Supérieure
BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
DDSV : Direction Départementale des Services Vétérinaires
DGEAF : Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
MAEt : Mesure Agro Environnementale territorialisée
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
OTEX : Orientations Technico-économiques des Exploitations
PVE : Plan Végétal Environnement
RGA : Recensement Général Agricole
SAU : Surface Agricole Utile
STH : Surfaces Toujours en Herbe
ZRE : Zone de Répartition des Eaux

4^e partie : INFRASTRUCTURES – INDUSTRIE ET ARTISANAT

IGN : Institut Géographique National
RTE : Réseau de Transport d'Electricité
SDC : Schéma Départemental des Carrières
ZA : Zone Artisanale
ZI : Zone Industrielle

5^e partie : TOURISME ET LOISIRS

GR : Grande Randonnée
GRP : Grande Randonnée de Pays
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées
PR : Petite Randonnée
TGV : Train à Grande Vitesse
ULM : Ultra Léger Motorisé
UNESCO : United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
VTT : Vélo Tout Terrain
OE2T : Observatoire de l'Économie et des Territoires de Touraine

6^e partie : CHASSE

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
AICA : Association Intercommunale de Chasse Agréée
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

7^e partie : PECHE ET GESTION DE L'EAU

CRE : Contrat Restauration Entretien
CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques
EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest
PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

Le diagnostic socio-économique est une étape indispensable dans l'élaboration du Document d'Objectifs d'un site Natura 2000, au même titre que le diagnostic écologique. Plus qu'une simple énumération des acteurs et des activités sur le site, il permet :

- d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs ;
- d'identifier les logiques économiques et de production afin d'évaluer leurs effets potentiels sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats ;
- d'identifier les programmes collectifs et les interventions publiques qui contribueront à la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Il doit constituer une base pour la définition des mesures de gestion. Le principe général étant de maintenir les activités pratiquées sur le territoire tout en les rendant compatibles avec les exigences de l'avifaune à protéger.

Le diagnostic socio-économique du site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » a été réalisé par l'opérateur technique. Il s'organise en huit parties. La première présente les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Les six suivantes décrivent les activités humaines observées sur le territoire. Le diagnostic s'appuie en partie sur différentes sources tirées d'ouvrages et des bases de données des organismes et établissements rencontrés sur le territoire. Mais l'essentiel des informations provient d'entretiens réalisés avec les représentants des différents acteurs locaux, en particulier les maires. Enfin, la dernière partie fait office de conclusion et formule les enjeux socio-économiques généraux qui ressortent du diagnostic.

Le territoire Natura 2000 de Rillé est relativement important. Il concerne 35 communes sur deux départements et deux régions. De ce fait, les acteurs concernés sont nombreux. Cette première partie présente donc succinctement les principaux rôles et actions menées par les différentes structures rencontrées sur le site.

1 Les acteurs du monde forestier

1.1 L'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts (ONF) est le gestionnaire des forêts publiques. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial. Sa création remonte à 1966. La principale mission de l'ONF est la gestion des forêts domaniales (qui font partie du domaine privé de l'Etat) et des forêts publiques relevant du régime forestier. Il propose également des prestations de services comme la gestion, l'expertise ou des travaux en matière d'espaces naturels, de production de bois ou de développement des territoires¹.

Au niveau national, l'ONF s'organise en fonction de la répartition et de la densité des massifs. Ainsi, la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Rillé concerne la direction territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin (Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes) et plus particulièrement l'agence régionale des Pays-de-la-Loire et l'agence interdépartementale Centre – Val-de-Loire. L'ONF Centre Ouest Auvergne Limousin gère 389 000 ha de forêts dont 23 % en région Centre et 11 % en Pays-de-la-Loire². 222 000 ha (60 %) sont des forêts domaniales.

1.2 Le Centre Régional de la Propriété Forestière

En forêt privée, l'organisme référé est le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Depuis la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) engagée mi-2007³, le CRPF est maintenant une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). C'est un établissement public à caractère administratif du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT). Ses principales missions sont :

- la vulgarisation et la formation des propriétaires forestiers privés sur les méthodes de sylviculture ;
- la promotion de la gestion durable des forêts par l'intermédiaire des documents de gestion durable proposés ;
- le développement des formes de regroupements technique et économique ;
- la participation à diverses missions concernant l'aménagement du territoire et le développement rural⁴.

Actuellement, 18 CRPF se partagent le territoire français. De manière générale, un CRPF correspond à une région sauf dans certains cas (CRPF Alsace – Lorraine, CRPF Nord-Pas-de-Calais – Picardie, CRPF Normandie, CRPF Ile-de-France – Centre)⁵. Les CRPF des Pays-de-la-Loire (opérateur technique dans l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000) et celui d'Ile-de-France – Centre sont concernés par la ZPS.

1.3 Les experts forestiers et coopératives forestières

Les experts forestiers sont indépendants. Ils proposent leurs services aux propriétaires privés dans différents domaines : l'élaboration des documents de gestion durable, les travaux sylvicoles divers ou la gestion des propriétés de manière générale. Des experts forestiers sont présents sur les deux départements mais aucun n'est domicilié sur la zone.

Les coopératives forestières proposent également leur savoir-faire en matière de gestion forestière. Ce sont des Sociétés Coopératives Agricoles (SCA) qui regroupent des propriétaires forestiers sylviculteurs. L'objectif de cette mise en commun de leurs ressources est d'optimiser et d'améliorer la gestion forestière afin de valoriser au mieux les forêts des adhérents. Trois coopératives forestières se partagent le territoire Natura 2000 :

- la Coopérative Forestière du Grand Ouest (CoforOuest) qui regroupe 19 départements (Basse-Normandie, Bretagne, Ile-de-France, Pays-de-la-Loire)⁶ ;
- Unisylva qui rassemble près de 10 500 adhérents pour plus de 350 000 ha de forêts. Elle concentre ses activités sur quatre régions administratives : Limousin, Auvergne, Bourgogne et Centre⁷ ;
- et la Coopérative sylvicole de Touraine.

1.4 Les syndicats forestiers

Leur rôle est de représenter et de défendre les propriétaires forestiers privés, de les informer de leurs droits et devoirs et de fournir des conseils dans différents domaines (juridique, fiscal, vente des bois, reboisement, etc.). Deux syndicats sont concernés par la ZPS :

- le syndicat des forestiers privés de Touraine ;
- le syndicat forestier de l'Anjou ;

1.5 Les associations de populteurs et autres organismes

Les associations de populteurs ont pour rôle de promouvoir la populture et la protection de l'environnement et de contribuer au développement économique de la région. Deux associations représentent les populteurs dans notre secteur d'étude⁸ :

- l'association Peuplier de Loire en Pays-de-la-Loire ;
- l'Association Peupliers du Centre – Val-de-Loire (APCVL).

Elles sont représentées au niveau national par le Conseil National du Peuplier (CNP). Citons enfin les Centres d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières (CETEF) d'Anjou et de Touraine axés sur la recherche expérimentale et travaillant à l'amélioration des techniques sylvicoles.

2 Les acteurs du monde agricole

2.1 Les Chambres d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture est un établissement public à vocation professionnelle. Elle représente les intérêts économiques et professionnels de l'agriculture qu'elle regroupe sur le plan territorial. Elle gère également un ensemble d'activités au nom de l'intérêt général agricole et apporte des informations et un conseil technique aux agriculteurs et aux éleveurs.

2.1.1 La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire

La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire s'organise en quatre pôles : élevage, végétal, conseil aux entreprises et territoire et développement durable. Elle est relayée par quatre antennes décentralisées : le Comité Régional de Développement Agricole (CRDA) Baugeois-Vallée (Beaufort-en-Vallée), le CRDA Layon-Saumurois (Doué-la-Fontaine), le CRDA des Mauges (Beaupréau) et le Comité Régional d'Action Technique et Economique Agricole du Segréen (CRATEAS). S'y ajoutent deux groupements spécialisés : le Comité Départemental de Développement Légumier (CDDL) de Beaufort-en-Vallée et l'Association Technique Viticole (ATV) de Maine-et-Loire située à Martigné Briand⁹.

2.1.2 La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire s'organise également en quatre pôles : productions animales, productions végétales, un pôle exploitation et un pôle territoire¹⁰. Les Groupements de Développement Agricole (GDA) jouent le rôle d'interface entre la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs. Ce sont des associations d'agriculteurs qui fixent des objectifs de développement. Ils sont 18, dont huit GDA en polyculture-élevage, quatre groupements féminins et six groupements spécialisés (viticulture-œnologie, arboriculture fruitière, maraîchage, productions légumières, agrobiologie et forêt)¹¹.

2.2 Les syndicats agricoles

Leur mission principale est d'assurer la représentativité des propriétaires et des exploitants auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des intérêts des propriétaires dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et sur les démarches, etc. Voici les principaux syndicats rencontrés dans les deux départements :

- Fédération/Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA en Maine-et-Loire/UDSEA en Indre-et-Loire) ;
- Confédération paysanne ;
- Coordination Rurale ;
- Jeunes Agriculteurs (JA).

3 Les acteurs du monde de la chasse

3.1 Les Fédérations Départementales des Chasseurs

Les missions des Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire sont multiples¹² :

- gérer les espèces (par l'intermédiaire des prélèvements), les espaces et les préserver ;
- représenter les intérêts des chasseurs ;
- former et informer les chasseurs et le grand public ;
- mettre en valeur le patrimoine cynégétique ;
- lutter contre le braconnage ;
- participer à des actions d'intérêt général (réalisation d'inventaires, surveillance sanitaire, etc.) ;
- soutenir des missions de service public (indemnisation des dégâts de gibier, police et surveillance de la chasse).

Les FDC sont représentées au niveau régional par les Fédérations Régionales des Chasseurs (FRC) et au niveau national par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

3.2 L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est un établissement public national à caractère administratif. Il est représenté à l'échelon régional et à l'échelon départemental. Ses missions sont variées¹³ :

- police de la chasse et de l'environnement ;
- études et recherche sur la faune sauvage et ses habitats. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur la biologie des espèces, sur l'état des populations et de leurs habitats afin de proposer des mesures de gestion concrètes et compatibles avec les autres activités rurales ;
- développement de manière générale (gestion des réserves nationales, formation, information, vulgarisation, etc.).

3.3 Les associations diverses

De très nombreuses associations gravitent autour de la chasse. Elles défendent les intérêts des pratiquants des différents types de chasse qu'elles représentent : grand gibier, gibier d'eau, bécasse, chasse au vol, chasse à l'arc, ...

4 Les acteurs du monde de la pêche et de la gestion de l'eau

4.1 Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Les Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) dépendent de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). Elles sont au nombre de 93 en France et sont regroupées selon neuf unions régionales situées au cœur des six bassins hydro-géographiques français¹⁴. Les deux FDAAPPMA de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire interviennent sur le site. Les objectifs des FDAAPPMA sont¹⁴ :

- de préserver les milieux aquatiques en général par l'intermédiaire de projets de restauration ou d'aménagements de cours d'eau ou par l'intermédiaire d'actions diverses (reproduction naturelle aménagée du brochet, inventaires et suivi des populations piscicoles¹⁵, suivi des captures¹⁶, etc.) ;
- de valoriser et de surveiller le patrimoine piscicole et halieutique ;
- de développer et promouvoir la pêche de loisir ;
- de collecter la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA) acquittées par le pêcheur lors de l'achat de la carte de pêche.

4.2 Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sont les gestionnaires des droits de pêche en domaine public ou privé. Elles participent, avec le soutien des FDAAPPMA, à la protection des milieux aquatiques (braconnage, pollution). Elles assurent des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique¹⁴. Trois AAPPMA dont les sièges sont situés sur les communes du territoire Natura 2000 ont été recensées^{17 et 18} :

- Chouzé-sur-Loire/Bourgueil – « Les Chevaliers de la Gaule » ;
- Langeais – « L’Ablette de Langeais » ;
- Vernantes – « Les Pêcheurs du Lathan ».

4.3 L’Agence de l’Eau Loire-Bretagne

L’Agence de l’Eau Loire-Bretagne est un établissement public administratif créé suite à la loi cadre sur l’eau du 16 décembre 1964. Comme son nom l’indique, elle intervient sur le territoire du bassin hydrographique Loire-Bretagne (156 910 km² soit 28 % du territoire métropolitain)¹⁹. Son rôle est de définir les grandes orientations de gestion des eaux terrestres sur le bassin. Ces orientations sont mises en œuvre localement par six délégation régionales. Les délégations Centre-Loire et Anjou-Maine couvrent les départements d’Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire.

4.4 L’Entente Interdépartementale du Bassin de l’Authion

L’Entente Interdépartementale du bassin de l’Authion est une structure créée par les conseils généraux de Maine-et-Loire et d’Indre-et-Loire en 1971 pour favoriser le développement agricole sur le bassin versant de l’Authion. Elle gère les ouvrages principaux qui assurent l’assainissement agricole du territoire, ainsi que ceux permettant la réalimentation estivale de la vallée de l’Authion. Elle est administrée par un conseil d’administration composé de neuf délégués élus par les conseils généraux : six conseillers généraux de Maine-et-Loire et trois d’Indre-et-Loire. Depuis 2006, suite à la réalisation de la station de pompage en Loire de Saint-Martin de la Place, elle s’est engagée en tant que structure porteuse pour la mise en place du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)²⁰.

Le SAGE est un outil de planification de la politique locale de l’eau, piloté par la Commission Locale de l’Eau (CLE), conformément à la loi sur l’eau de 1992. Mis en place à l’échelle d’un bassin versant, il doit assurer la valorisation et la protection de la ressource en eau afin de satisfaire les besoins de tous les utilisateurs potentiels du territoire concerné. Le SAGE Authion est une déclinaison du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne. Il s’étend sur les deux départements de Maine-et-Loire et d’Indre-et-Loire (1491 km²) et se compose de 84 communes soit une population d’environ 141 600 habitants. Il est en cours d’élaboration²¹.

4.5 L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est un établissement public national relevant du service public de l'environnement. Son objectif principal reprend les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ; garantir la gestion durable de la ressource « eau » et des écosystèmes aquatiques. L'ONEMA s'organise en neuf délégations interrégionales elles-mêmes divisées en services départementaux²² dont ceux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.

4.6 Les syndicats de rivières

Les missions des syndicats de rivières portent sur la gestion de la rivière et de ses affluents : entretien du lit et des berges, restauration des milieux, assainissement, lutte contre les pollutions et les inondations, etc. Le *tableau 1* ci-dessous présente les syndicats de rivières présents sur la ZPS de Rillé²³ :

Tableau 1 : Syndicats de rivières en zone Natura 2000

Département	Syndicats	Communes concernées
Maine et Loire	Syndicat intercommunal du Haut Lathan	8 communes dont : Breil, La Pellerine, Linières-Bouton, Méon, Mouliherne, Noyant, Vernantes
	Syndicat Mixte Loire Authion	22 communes dont : Allonnes et Brain-sur-Allonnes
Indre et Loire	Syndicat intercommunal pour l'Aménagement des Cours d'Eau du bassin de l'Authion	14 communes dont : Avrillé-les-Ponceaux, Benais, Bourgueil, Continvoir, Gizeux, Hommes, Ingrandes-de-Touraine, Restigné, Rillé, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice
	Syndicat intercommunal pour le Curage et l'Entretien du Lathan	5 communes dont : Channay-sur-Lathan, Cléré-les-Pins, Hommes, Rillé
	Syndicat intercommunal de la Roumer et du Breuil	Avrillé-les-Ponceaux, Cinq-Mars-la-Pile, Cléré-les-Pins, Langeais, Les Essards, Saint-Michel-sur-Loire
	Syndicat intercommunal de la Brême	6 communes dont : Ambillou et Saint-Etienne-de-Chigny

4.7 Les syndicats d'étangs

Les syndicats des propriétaires d'étangs assurent la gestion des plans d'eau de manière générale : entretien des berges, surveillance et contrôle des nuisibles, etc. La ZPS concerne le syndicat des propriétaires d'étangs du Val-de-Loire et le syndicat des propriétaires d'étangs du Maine-et-Loire.

5 Le tourisme

5.1 Les Comités Départementaux de Tourisme

Les Comités Départementaux de Tourisme (CDT) de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire ont pour mission principale d'assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental ou intercommunal.

Des comités départementaux annexes assurent la promotion et la valorisation de différentes activités de loisirs qu'ils représentent sur les deux départements. Nombre d'entre eux sont actifs sur la ZPS :

- les comités départementaux de randonnée pédestre ;
- les comités départementaux de course d'orientation ;
- les comités départementaux de cyclotourisme ;
- les comités départementaux de tourisme équestre ;
- les comités départementaux de canoë-kayak ;
- les comités départementaux de voile, etc.

5.2 Les Offices de Tourisme et les Syndicats d'Initiatives

Les Offices de Tourisme (OT) et les Syndicats d'Initiatives (SI) ont une mission d'accueil et d'information auprès des touristes. La préfecture peut les classer en OT de une à quatre étoiles ou en SI. Les annexes et Points I dépendent des OTSI²⁴. Quatre OTSI ont été identifiés sur le territoire de la ZPS :

- Brain-sur-Allonnes (antenne de l'OT du Saumurois) et Noyant (SI) en Maine-et-Loire ;
- Pays de Bourgueil (OT) et Langeais-Castelvalerie (OT) en Indre-et-Loire.

Citons également le pôle touristique international du Saumurois qui n'est pas situé au sein du périmètre Natura 2000 mais qui joue un grand rôle dans l'organisation de l'offre touristique au niveau régional.

6 Les structures à compétences pluridisciplinaires

6.1 La Direction Départementale des Territoires

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a pour mission de mettre en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires. Cela concerne tous les domaines : politiques agricole et forestière, urbanisme, logement, risques de transports, etc. La DDT, anciennement appelée Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA), est issue de la fusion de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) dans le cadre de la RGPP. Elle englobe également une partie des services de la préfecture²⁵.

6.2 La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est issue, à l'instar de la DDT, de la fusion de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) et de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). De manière générale, elle a pour but de mettre en œuvre les politiques de développement durable issues du Grenelle de l'environnement²⁶.

6.3 Les Conseils Généraux et Régionaux

Le Conseil Général est une structure compétente dans tous les domaines pouvant intéresser le territoire à l'échelle départementale. C'est une assemblée élue, composée de conseillers généraux représentant les habitants d'un canton. Différentes actions sont menées par les Conseils Généraux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire dans le cadre de l'environnement et du développement durable : la préservation des milieux naturels au travers des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la qualité des eaux, la gestion des déchets, les énergies renouvelables, etc^{27 et 28}.

L'assemblée du Conseil Régional se compose de conseillers régionaux élus au suffrage universel lors des élections régionales. Cette assemblée est chargée de voter le budget de la région et décide des grandes politiques régionales dans ses nombreux domaines de

compétences. Les Conseils Régionaux des Pays-de-la-Loire et de la région Centre suivent une politique de protection de l'environnement dont l'efficacité repose sur différents enjeux comme la préservation des espaces naturels, en s'appuyant notamment sur les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales^{29 et 30}.

6.4 Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine s'étend sur les deux départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire et regroupe 141 communes (dont 16 communes situées en tout ou partie dans le périmètre de la ZPS). Ces domaines d'actions sont multiples : préservation et mise en valeur du patrimoine naturel, historique et culturel, développement économique et social du territoire, sensibilisation et éducation à l'environnement³¹.

Le territoire du Parc s'organise autour d'une charte. Cette charte fixe les objectifs et les orientations à suivre par les collectivités publiques de manière à ce que les mesures de protection et de développement soient cohérentes et coordonnées avec les autres actions mises en place sur le territoire concerné.

6.5 Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes dont l'objectif est l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». De la même manière que pour les collectivités locales, les EPCI ont des règles communes³².

Il existe plusieurs types d'EPCI : les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les syndicats d'agglomération nouvelle, les syndicats de communes ou encore les syndicats mixtes. Les communautés de communes et les communautés d'agglomération ont pour fonction de rassembler des communes afin d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Une communauté de communes doit former un ensemble d'un seul tenant et sans enclave. Contrairement aux autres intercommunalités, les communautés de communes ne sont pas soumises à un seuil minimum de population. La seule contrainte est la continuité géographique. Les communautés d'agglomération remplacent les communautés de ville. Elles associent plusieurs communes urbaines sur un espace sans enclave et d'un seul tenant, regroupant plus de 50 000 habitants

autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. Ce sont des EPCI à fiscalité propre³².

Quatre communautés de communes et deux communautés d'agglomération sont concernées par la ZPS : la communauté de communes du Canton de Noyant, la communauté de communes de Loire-Longué, la communauté de communes Touraine Nord Ouest, la communauté de communes du Pays de Bourgueil, la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et la communauté d'agglomération Tours Plus.

Les syndicats mixtes doivent comprendre au moins une collectivité et permettent l'association de communes avec des départements, des régions ou des établissements publics. Les syndicats mixtes travaillent sur des services d'utilité publique comme la collecte ou l'élimination des ordures ménagères, le traitement ou la distribution de l'eau, etc³². Cinq syndicats mixtes sont concernés par la ZPS : le Pays des Vallées d'Anjou (maître d'ouvrage dans l'élaboration de ce Document d'Objectifs), le Pays du Saumurois, le Pays Loire Nature, le Pays du Chinonais et le Pays Indre et Cher.

6.6 Les communes

Les communes sont les premiers acteurs concernés par l'aménagement du territoire. Trente-cinq communes sont concernées par la ZPS (*cf. Tome I : Présentation générale*). Elles peuvent se doter d'un document d'urbanisme afin de gérer au mieux le développement de ses infrastructures et de l'habitat sur son territoire. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU) du 13 décembre 2000.

Les petites communes peuvent également se doter d'une carte communale. Cependant, s'il existe une forte pression foncière et/ou de forts enjeux paysagers ou architecturaux, ces petites communes ont tout intérêt à se doter d'un PLU. Enfin, les communes ne possédant pas de document d'urbanisme sont automatiquement soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

7 Les associations environnementales

7.1 Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général. Créé en 1990, il se consacre à la sauvegarde des milieux naturels et en particulier à la sauvegarde des sites ligériens les plus menacés, des milieux humides remarquables et des milieux abritant des espèces rares. Ses axes de travail sont³³ :

- la connaissance des espèces et des milieux ;
- la préservation par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage ;
- la gestion ;
- l'accueil du public, l'information et la sensibilisation.

7.2 La Ligue pour la Protection des Oiseaux

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est née en 1912 pour mettre un terme au massacre du Macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu depuis son symbole. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986. Elle est le représentant français de BirdLife International. Elle s'organise autour de l'association nationale dont dépendent les délégations régionales, départementales et autres sites et antennes³⁴. Dans le cadre de cette étude, ce sont les délégations Anjou et Touraine qui ont réalisé les inventaires avifaunistiques en 2010. Les activités de l'association sont diverses :

- protection des espèces : la LPO met en œuvre des plans nationaux de restauration d'oiseaux, elle participe à des programmes européens divers, à la réintroduction d'espèces, etc. ;
- préservation des espaces : la LPO est l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels (zones humides notamment). Elle a créé le réseau Refuges LPO : réseau français de jardins écologiques destiné aux particuliers, aux associations et collectivités. L'association peut également jouer un rôle juridique en portant plainte et en se constituant partie civile en cas d'infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement ;

- éducation et sensibilisation : la LPO organise régulièrement des ateliers, des visites guidées, des conférences ou encore des expositions pour tous les publics et particulièrement les scolaires. Elle est à l'origine de trois revues : l'OISEAU magazine, Rapaces de France et Ornithos.

Le réseau LPO est riche d'un large tissu de bénévoles qui contribuent à la mise en place des actions et des réunions d'information et de vulgarisation menées au niveau local.

7.3 La Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine

La LPO et la Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT) sont les deux principales Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) travaillant sur la biodiversité en Touraine et notamment sur le territoire de la ZPS. Créée en 1966, la SEPANT est devenue fédération départementale en 1998. Elle fédère 15 APNE en Indre-et-Loire³⁵. L'association est à l'origine de différents projets (« Objectif 0 pesticide dans nos villes et villages », « Carte verte ») et études sur le compostage, sur le suivi d'espèces, sur les landes, etc. Elle organise également des expositions, des manifestations et des formations sur différentes thématiques.

7.4 Autres associations environnementales et fédérations

D'autres APNE peuvent être citées même si elles sont moins impliquées localement. Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Touraine – Val-de-Loire a été créé en 1976 puis labellisé CPIE en 1979. Ces missions sont pluridisciplinaires : écologie, écotourisme, sciences de l'éducation. Citons également l'association « Entomologie Tourangelle et Ligérienne » consacrée à l'étude et à la protection des insectes.

L'association Etudes Des Equilibres Naturels (EDEN) en Maine-et-Loire travaille en collaboration avec la FDC sur des programmes de plantations de haies et de restauration de mares. De même, l'association Faune Sauvage (FDC de Maine-et-Loire) œuvre à la préservation des habitats et aux actions de communication et de sensibilisation.

La plupart des APNE sont fédérées. Au niveau départemental, la SEPANT fédère 15 associations en Indre-et-Loire et la Sauvegarde de l'Anjou également 15 en Maine-et-Loire. Au niveau régional, Nature Centre est une fédération regroupant 16 associations. Anciennement appelée Fédération Pays-de-la-Loire Nature Environnement (PLNE), France

Nature Environnement (FNE) Pays-de-la-Loire fédère quant à elle six associations. Au niveau national, toutes ces APNE sont fédérées par l'association FNE.

La forêt est reine sur la ZPS « Lac de Rillé et forêt voisines d'Anjou et de Touraine ». Avec près de 32 500 ha, le milieu boisé occupe environ 74 % du territoire. L'activité sylvicole et toutes les autres activités liées à la forêt de manière générale (chasse, tourisme, etc.) constituent un enjeu de taille. Ce doit être l'objet d'une réflexion particulière dans l'élaboration de ce Document d'Objectifs.

1 La forêt publique

1.1 La gestion forestière

La gestion de la forêt publique repose sur le plan d'aménagement forestier. C'est un plan de gestion établi pour une durée de 10 à 20 ans et qui, en s'appuyant sur les aménagements passés, actualise les objectifs de gestion et les itinéraires techniques du territoire boisé défini (essences, type de peuplement, renouvellement). Ces objectifs de gestion sont définis et priorisés par le propriétaire (une commune par exemple). Il est élaboré par l'ONF. Une fois approuvé, il fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Le plan d'aménagement forestier doit être conforme au Schéma Régional d'Aménagement (SRA) qui fixe les orientations générales de gestion pour les forêts des collectivités¹.

En forêt publique comme en forêt privée, la prise en compte de la biodiversité devient un objectif à part entière dans les documents de gestion forestière. Les boisements mélangés c'est-à-dire composés de plusieurs essences différentes sont encouragés. De même, le bois mort sur pied ou à terre ou encore les arbres à cavités sont préservés afin de recréer un équilibre bois vivant/bois mort favorable voire vital à de très nombreuses espèces animales et végétales.

1.2 Les forêts publiques en zone Natura 2000

Le tableau 2 liste les forêts publiques gérées par l'ONF en périmètre Natura 2000 :

Tableau 2 : Forêts publiques en zone Natura 2000

Département	Statut	Situation	Superficie (ha)
Maine-et-Loire	Forêt domaniale de Monnaie-Pont Ménard (partie Pont Ménard)	Linières-Bouton, Parçay-les-Pins, Vernantes, Vernoil	188
	Communale	Brain-sur-Allonnes	187
	Communale	Courléon	287
	Communale	La Breille-les-Pins	134
Indre-et-Loire	Communale	Benais	199
	Communale	Bourgueil	176
	Communale	Continvoir	165
	Communale	Ingrandes-de-Touraine	155
	Communale	Restigné	358
	Communale	Saint-Michel-sur-Loire	98
	Communale	Saint-Nicolas-de-Bourgueil	542
	Communale	Saint-Patrice	244
	TOTAL		2 733

La Forêt domaniale de Monnaie-Pont Ménard, ainsi que les forêts communales de Brain-sur-Allonnes et de La Breille-les-Pins sont certifiées PEFC (*cf. § 3. La certification forestière*). Ces forêts sont avant tout destinées à la production de bois d'œuvre. Une grosse majorité des peuplements composant ces forêts sont de nature résineuse.

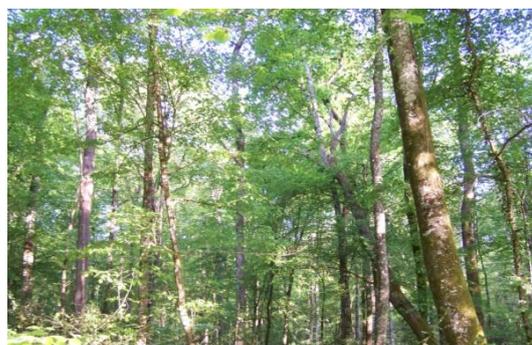


Photo 1 : Forêt de Pont-Ménard – Vernantes (A. Renard, avril 2011)

D'autres communes comme Gizeux ou Rillé sont propriétaires de forêts. Généralement, elles le sont sur de petites surfaces et ces forêts publiques non gérées par l'ONF ont souvent un rôle récréatif (Parc des Grilles à Saint-Etienne-de-Chigny par exemple).

2 La forêt privée

2.1 La gestion forestière privée

En forêt privée, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est le document fixant les grandes orientations forestières. Sur la base de ce SRGS, trois documents de gestion durable sont disponibles auprès des propriétaires privés².

2.1.1 Le plan simple de gestion

Tout comme le plan d'aménagement en forêt publique, le Plan Simple de Gestion (PSG) fixe les règles de gestion en matière de sylviculture. Il est établi pour une période comprise entre 10 et 20 ans. Il doit être conforme au SRGS et agréé par le CRPF. Il se compose de trois parties : l'analyse des peuplements en place, la définition des objectifs de gestion et le programme de



*Photo 2 : Coupe de bois – Continvoir
(A. Renard, mai 2011)*

coupes et travaux. Est également pris en compte l'aspect cynégétique de la propriété. Le PSG est un document obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha et volontaire entre 10 et 25 ha. Le propriétaire lui-même peut rédiger ce document ou faire appel à un professionnel. L'agrément du PSG confère à la forêt la garantie de gestion durable et de ce fait, permet de bénéficier d'aides publiques et d'exonérations fiscales telles que prévues par la loi : réduction d'assiette de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), droit de mutation, défiscalisation.

Au sein du périmètre Natura 2000, 114 PSG ont été dénombrés pour une superficie de 13 583 ha : 23 PSG côté Maine-et-Loire (2910 ha) et 91 PSG côté Indre-et-Loire (10 673 ha). Les PSG représentent ainsi plus de 42 % de la surface boisée totale de la ZPS de Rillé (sources : CRPF Pays-de-la-Loire et Centre, 2010).

2.1.2 Le code des bonnes pratiques sylvicoles

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) s'adresse aux petits propriétaires forestiers sans obligation de PSG. Il est élaboré par le CRPF, en conformité avec le SRGS puis approuvé par le préfet de région. L'adhésion pour 10 ans au CBPS permet de bénéficier de la présomption de garantie de gestion durable et donc d'avantages fiscaux et d'aides publiques. Quinze CBPS sont valides en 2010 en Indre-et-Loire et 30 en Maine-et-Loire (sources : CRPF Pays-de-la-Loire et Centre, 2010).

2.1.3 Le règlement type de gestion

Le Règlement Type de Gestion (RTG) est élaboré par un expert ou une coopérative. De même que pour le PSG ou le CBPS, il apporte la garantie de gestion durable demandée pour bénéficier des mesures fiscales spécifiques à la forêt. D'une durée de 10 ans, il s'adresse aux propriétaires de forêts inférieures à 25 ha. Aucune adhésion à un RTG n'est recensée sur la zone Natura 2000 (sources : CRPF Pays-de-la-Loire et Centre, 2010).

2.2 La forêt privée sur la zone Natura 2000 du Lac de Rillé

2.2.1 Les types de peuplement

La *figure 1* illustre la diversité des peuplements forestiers rencontrés en périmètre Natura 2000 (sources : données IFN 1994 et 2002) :

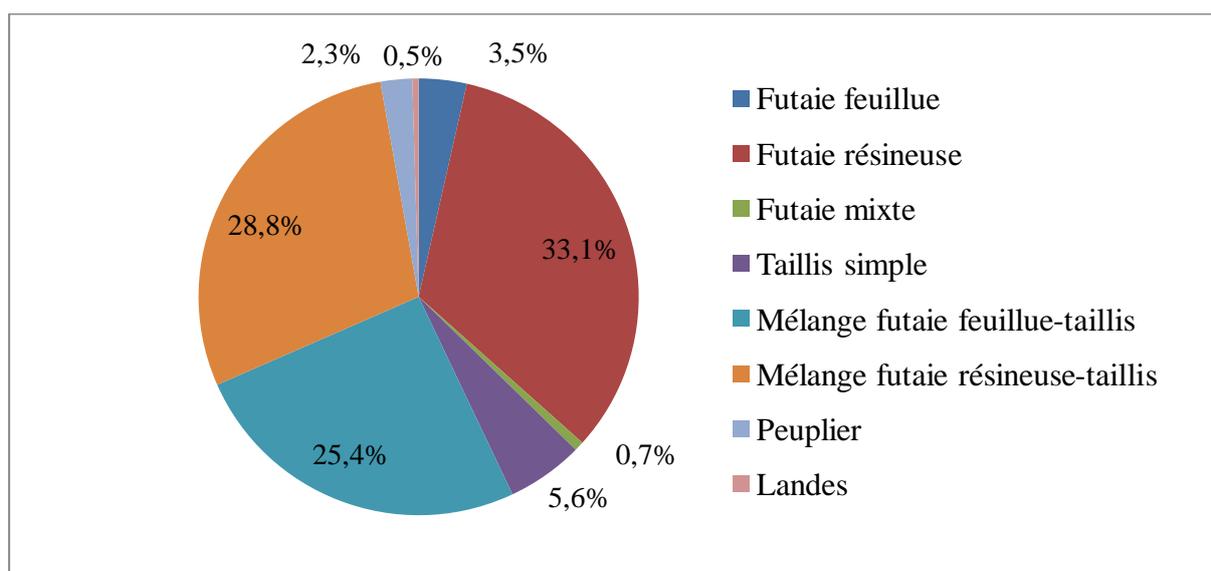


Figure 1 : Répartition des différents types de peuplement en périmètre Natura 2000

Le territoire Natura 2000 est boisé sur les trois quarts de sa surface. Les essences résineuses sont majoritaires et sont essentiellement représentées par le Pin maritime et le Pin sylvestre. Elles représentent 62,6 % du territoire avec 33,1 % en futaie résineuse pure, 28,8 % en mélange avec du taillis et 0,7 % en futaie mixte (mélange d'essences feuillues et



Photo 3 : Futaie résineuse – Saint-Patrice (A. Renard, avril 2011)

résineuses).

Les proportions des différents types de peuplements présentés ci-dessus diffèrent quelque peu des surfaces tirées de la cartographie des habitats naturels réalisée en 2010 (*cf. tome III : Diagnostic écologique*). Cette divergence peut s'expliquer de différentes manières :

- l'ancienneté des données de l'Inventaire Forestier National (IFN) utilisées ci-dessus ;
- la prise en compte des bosquets et boqueteaux hors massifs dans la cartographie des habitats naturels ;
- l'augmentation continue des surfaces forestières par le biais des boisements de terres agricoles, des accrues suite à la déprise agricole, etc.

2.2.2 La populiculture

De manière générale, l'activité est bien implantée sur les deux départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire avec une filière de transformation locale. A l'échelle du site, la populiculture est surtout concentrée dans les quelques zones favorables à la plantation de peuplier comme par exemple dans les vallées du Changeon et de la



*Photo 4 : Peupleraie – Rillé
(A. Renard, avril 2011)*

Roumer. La peupleraie permet de valoriser des terres agricoles difficiles. Elle peut représenter un capital d'avenir pour les agriculteurs retraités qui se mettent à planter. Le peuplier est une essence à développement rapide et nécessite des interventions sylvicoles simples.

Malgré toutes ces raisons, il semble qu'au niveau départemental voire régional, la tendance est à la diminution des surfaces en peuplier. Dans le Val-de-Loire, la peupleraie a diminué de 12,5 % entre 1999 et 2007 (source : étude CORELA, 2008). Cette évolution peut s'expliquer par une combinaison de différents facteurs :

- La présence de zonages réglementaires comme les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), les sites classés et inscrits, les Arrêtés de Protection du Biotope (APB), les Réserves Naturelles, les Espaces Boisés Classés (EBC). Dans ces zones, toute modification de l'aspect paysager (coupes rases) est soumis à autorisation ;

- La présence de zones d’inventaires comme les Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et les zones Natura 2000 qui favorisent le maintien d’habitats d’intérêt communautaire et de surfaces en prairies ;
- Le découragement des populteurs face aux attaques de parasites (notamment le puceron lanigère *Phloemyzus passerinii*) et aux aléas climatiques ;
- La perte de rentabilité. En 2007, le prix du peuplier était d’environ 45 €/m³. En 2009, les prix moyens constatés en Pays-de-la-Loire oscillaient entre 38 et 39 €/m³.

2.2.3 Le morcellement de la propriété privée

Le morcellement est une des caractéristiques de la forêt privée. D’après le cadastre 2003, sur les 35 communes du site Natura 2000 du Lac de Rillé, plus de 10 600 propriétaires se partagent près de 34 200 ha de forêts, soit une surface moyenne par propriétaire de 3,2 ha (*cf. annexe 1*). La surface boisée totale est majorée par la prise en compte des bosquets, boqueteaux agricoles et autres petites surfaces boisées considérés comme bois dans le cadastre.

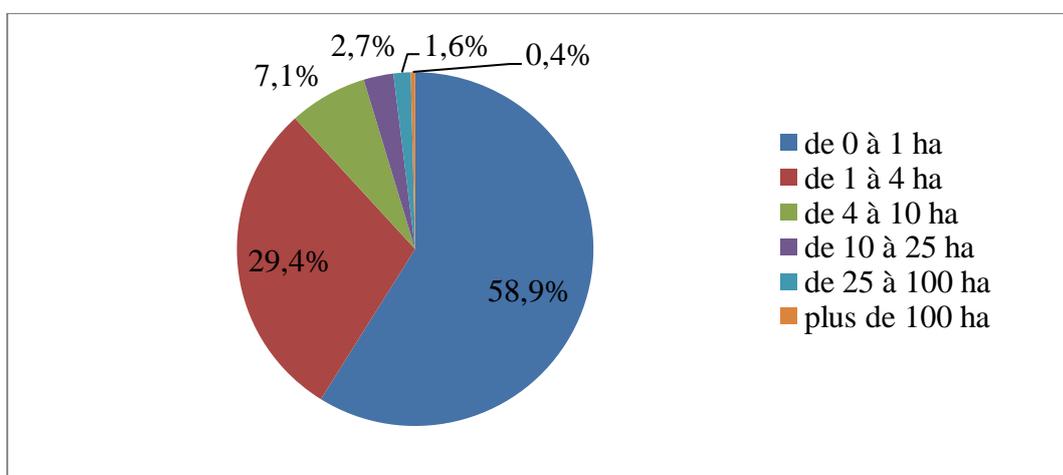


Figure 2 : Répartition du nombre de propriétés forestières par classes de surface

Près de 95,4 % des propriétés font moins de 10 ha ce qui illustre une fois de plus le morcellement de la forêt privée (*cf. figure 2*).

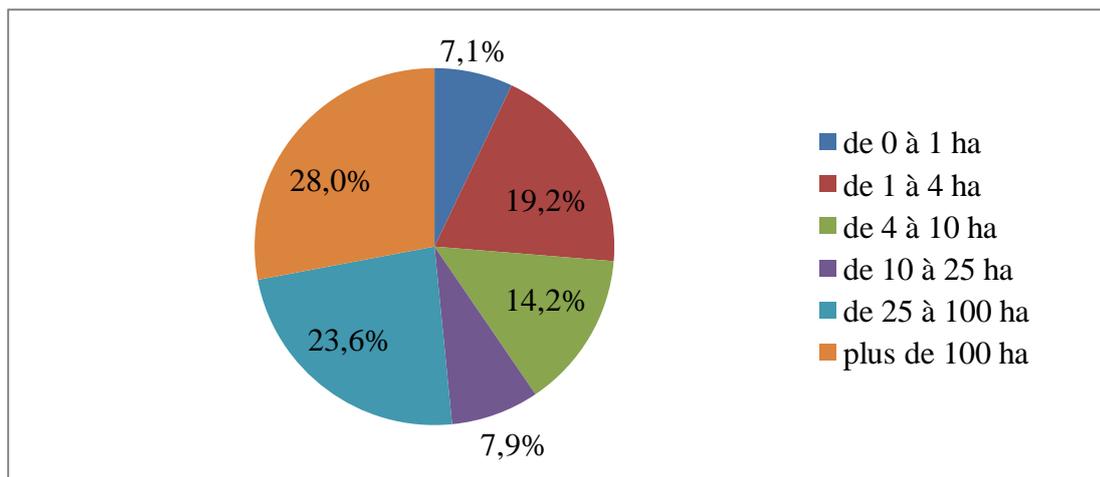


Figure 3 : Répartition de la propriété forestière par classes de surface (en hectares)

A l'inverse, 28 % de la superficie boisée sur le site correspond à des propriétés de plus de 100 ha d'après la *figure 3*. Ces 9100 ha environ se partagent entre une minorité de propriétaires (42 dénombrés soit 0,4 % du total des propriétaires privés).

3 La certification forestière

La certification forestière est en quelque sorte un système de traçabilité qui garantit aux consommateurs que les produits qu'ils achètent proviennent d'une forêt gérée durablement. Plusieurs systèmes de certification existent dans le monde. Les deux plus importants sont Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). PEFC est majoritaire sous nos latitudes car plus adapté aux forêts européennes.

PEFC représente 1044 entreprises et au niveau français plus de 4 millions d'hectares de forêts certifiées (chiffres de mai 2007). 100 % des forêts domaniales sont certifiées (1,5 millions d'ha), 50 % des forêts communales (1,3 millions d'ha) et environ 20 % des forêts privées (1,5 millions d'ha)³.

En région Centre et Pays-de-la-Loire, respectivement 49,7 % (213 600 ha) et 39,9 % (45 900 ha) des surfaces boisées sont certifiées. Sur les 35 communes composant le site Natura 2000, 9530 ha de forêts sont certifiées (soit environ 30 % de la surface boisée de la ZPS) dont 8563 ha de forêts privées (96 propriétaires), 317 ha de forêts communales (Brain-sur-Allonnes et La Breille-les-Pins) et 650 ha de forêts domaniales (O. Billeau, PEFC Ouest, août 2010, com. pers.).

4 Le risque feu de forêt

Etant constituée de plus de 73 % de forêts, la ZPS du Lac de Rillé est concernée par les risques d'incendies de forêts. Plusieurs communes appartenant au site sont ainsi classées suivant le risque d'incendie auquel elles sont exposées (*cf. tableau 3*)^{4 et 5} :

Tableau 3 : Plan de protection des forêts contre les incendies

Département	Communes à risque
Indre-et-Loire	Communes sensibles : toutes sauf Channay-sur-Lathan, Cinq-Mars-la-Pile, Hommes et Rillé.
Maine-et-Loire	Risque incendie élevé : La Pellerine, Méon, Noyant Risque incendie très élevé : toutes les autres communes sauf Neuillé

Il a ainsi été créé des plans de zones sensibles aux incendies de forêt au même titre que les autres risques naturels (inondations, mouvements de terrain, avalanches, séismes, éruptions volcaniques, tempêtes, cyclones) au travers d'une procédure unique appelée le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Le plan Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) a



Photo 5 : Bande pare-feu – Ingrandes-de-Touraine (A. Renard, avril 2011)

pour but de mettre en place des projets et aménagements afin de lutter contre ce risque. Ces procédures sont obligatoires dans chaque département. Les plans DFCI n'ont pas de période de validité et sont révisés au fur et à mesure des évolutions réglementaires.

5 L'extraction de la terre de bruyère

L'extraction de la terre de bruyère est une activité rencontrée sur certains secteurs de la ZPS et notamment sur les communes de La Breille-les-Pins et de Linières-Bouton. L'opération consiste à broyer la végétation buissonnante puis à la mélanger à la litière. L'ensemble est extrait en creusant le sol sur 10 à 20 cm de profondeur. Ce mélange constitue un substrat recherché en horticulture et en jardinerie. La terre de bruyère est composée de silice, d'humus et de terreau. C'est un substrat acide (pH de 4 à 5 environ).



Photo 6 : Terre de bruyère – Vernoil-le-Fourrier (A. Renard, mai 2011)

Quelques entreprises d'extraction de terre de bruyère ont été recensées en périphérie de la ZPS. Cela concerne avant tout les peuplements de pins qui sont bien représentés sur le massif forestier. L'activité peut présenter des risques pour l'environnement si elle est pratiquée de manière abusive. Elle peut conduire à l'appauvrissement, à la réduction de l'activité biologique et à l'érosion des sols par exportation de l'humus. De plus, le passage des engins dans les peuplements peut conduire à des blessures au niveau des troncs et au tassement des sols. C'est pourquoi l'extraction de terre de bruyère est proscrite dans le cadre d'une adhésion à PEFC.

D'un point de vue ornithologique, précisons également que cette activité, pratiquée en période de reproduction, peut causer la destruction des nichées au sol ainsi que l'abandon du nid des espèces nichant dans les arbres (*cf. tome III : Diagnostic écologique pp. 67 à 70*).

EN RESUME

Avec un massif de près de 32 500 ha, le site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » est avant tout un site forestier. Il comprend une partie de forêt domaniale de près de 190 ha et 11 propriétés communales. Mais la grande majorité de la surface boisée appartient à quelques 10 000 propriétaires qui se partagent plus de 89 % du territoire boisé.

Différents outils assurent la gestion durable d'une partie de ce massif : les plans d'aménagement forestier en forêt publique, les plans simples de gestion et les codes des bonnes pratiques sylvicoles en forêt privée mais également d'autres outils comme les espaces boisés classés bien présents sur la zone. La certification forestière, en plus d'un document de gestion durable, apporte un cadre supplémentaire aux propriétaires désireux de valoriser au mieux leur forêt. Les forêts rencontrées sur la ZPS ont donc une vocation essentiellement productive.

L'extraction de la terre de bruyère se pratique également sur le territoire et en particulier sur certaines communes angevines. Une majorité des communes Natura 2000 ont été classées sensibles aux feux de forêts. Les massifs forestiers situés en Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire sont soumis à un plan de défense des forêts contre les incendies. Ce territoire boisé a en effet déjà connu des incendies ravageurs.

L'activité sylvicole est garante de la gestion durable des forêts de la ZPS : elle permet un turn-over continu des milieux ouverts et fermés et maintient la diversité des peuplements et des essences cultivées.

Après les sylviculteurs, les agriculteurs sont les premiers concernés par la mise en place de ce site Natura 2000. Les surfaces agricoles représentent 22 % de la superficie totale de la ZPS « Lac de Rillé et forêts avoisinantes » soit près de 9500 ha. Entre 550 et 600 exploitations agricoles se répartissent de manière inégale sur les 35 communes qui composent ce territoire.

Ces surfaces se répartissent à la fois en de petites entités de quelques centaines d'hectares au sein du massif forestier mais aussi en deux grandes zones localisées au nord du site. La première zone se situe à cheval sur la limite des deux départements et recouvre en grande partie les communes de Courléon, Gizeux et Parçay-les-Pins. L'autre se trouve en Indre-et-Loire principalement sur les communes d'Avrillé-les-Ponceaux, Hommes et Rillé.

1 Le contexte agricole départemental

A défaut de données plus précises sur la ZPS, il est proposé dans les paragraphes qui suivent une description du contexte agricole départemental. Les chiffres présentés ne sont donc pas représentatifs de la zone d'étude. La majorité des informations proviennent du Recensement Général Agricole (RGA) pour les données de 2000 et d'enquêtes Agreste de 2005 et 2007¹. Des statistiques plus récentes seront bientôt disponibles après la publication des résultats du nouveau RGA 2010 qui a débuté en septembre 2009 (opération source)².

Les données présentées ci-dessous comprennent l'ensemble des exploitations, c'est-à-dire les exploitations agricoles professionnelles et non professionnelles. Une exploitation professionnelle est définie comme étant de taille économique supérieure ou égale à 12 équivalent-hectares de blé et occupe au moins l'équivalent d'une personne exerçant à trois quart de temps³.

1.1 Les régions agricoles

L'annexe 2 propose une description sommaire des régions agricoles incluses ou à proximité immédiate de la ZPS. Sept régions agricoles concernent le territoire Natura 2000 :

- En Indre-et-Loire : les forêts et gâtines du Nord-Ouest tourangeau (région forestière), la vallée et les terrasses de la Loire (polyculture), la confluence Loire-Vienne (cultures spécialisées), le bassin de Savigné (polyculture-élevage) et les coteaux viticoles de Bourgueil et Saint-Nicolas-de-Bourgueil qui frôlent le périmètre sud de la ZPS ;
- En Maine-et-Loire : le Baugeois (polyculture-élevage) et la vallée de la Loire (grandes cultures et cultures spécialisées).

Ces informations proviennent d'une part du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier (DGEAF)⁴ pour ce qui concerne l'Indre-et-Loire et d'autre part de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire⁵. Le DGEAF propose un découpage du territoire agricole plus fin que celui du code officiel géographique⁶. A savoir trois régions se superposant au site Natura 2000 : le Bassin de Savigné, la Gâtine Tourangelle et le Val de Loire. Ainsi, telles que présentées dans le DGEAF, les régions agricoles s'affranchissent des limites communales et une commune peut être concernée par une ou plusieurs régions agricoles.

1.2 Les productions animales

La *figure 4* présente l'évolution des productions animales de 2000 à 2007. Y figurent les exploitations pratiquant l'atelier correspondant (bovins, ovins, etc.). Une même exploitation peut être comptabilisée plusieurs fois à partir du moment où elle se compose de plusieurs ateliers. Tout dépend de l'Orientation



Photo 7 : Pâturage – Gizeux (A. Renard, avril 2011)

Technico-Economique de l'Exploitation (OTEX). L'OTEX est un système de classification européen des exploitations selon leur production dominante (polyculture, élevage, maraîchage, etc.). Différentes grilles d'OTEX existent mais les deux les plus couramment utilisées sont celle en 70 postes et celle en 18 postes⁷.

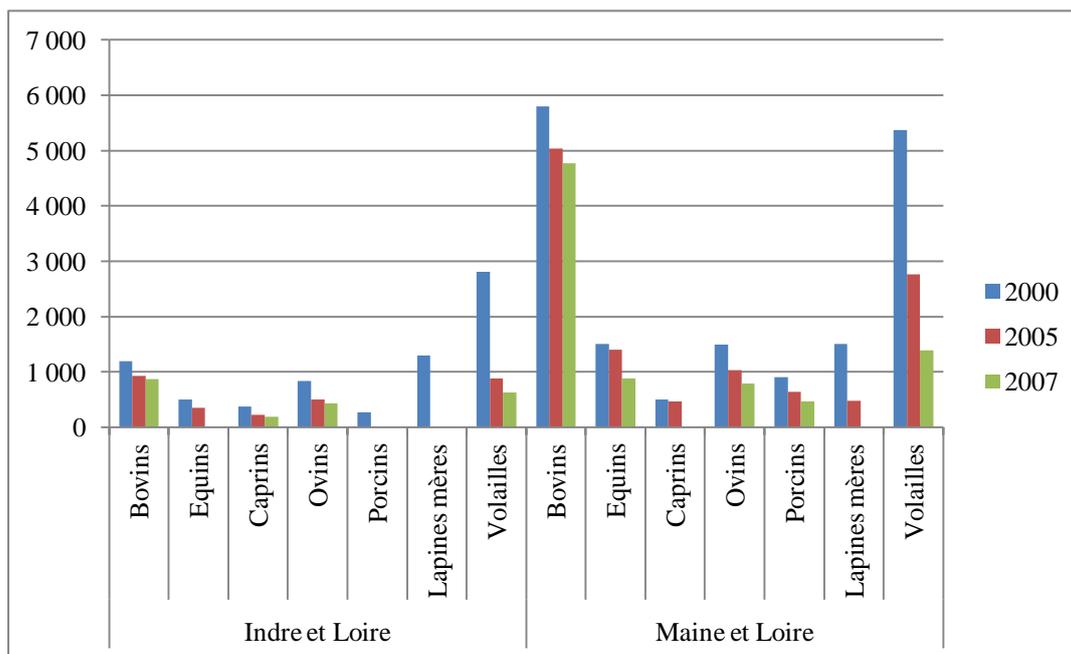


Figure 4 : Evolution des ateliers d'élevages

Deux choses attirent l'attention en Maine-et-Loire (*cf. annexe 3A et figure 4*) : la dominance de l'atelier bovin (environ 4800 exploitations en 2007 soit 52 % du total des exploitations) et la forte régression du nombre d'exploitations pratiquant l'atelier volailles de 2000 à 2007. Parallèlement à cette évolution du nombre d'exploitations, les effectifs bovins et volailles restent relativement stables.

En Indre-et-Loire, aucun atelier n'est franchement majoritaire (*cf. annexe 3B et figure 4*); l'élevage bovin reste le premier atelier pratiqué par 17 % des exploitations. Dans ce département aussi la chute du nombre d'exploitations consacrées aux volailles est brutale.

Le nombre d'exploitations présente une tendance à la baisse. Cependant, le fait que le capital animal reste sensiblement le même indique que les exploitations d'élevage sont de moins en moins nombreuses mais de plus en plus importantes.

1.3 Les productions végétales

La *figure 5* présente l'occupation du sol dans les deux départements et l'évolution des surfaces. Les tendances mises en évidence en élevage se retrouvent en productions végétales.

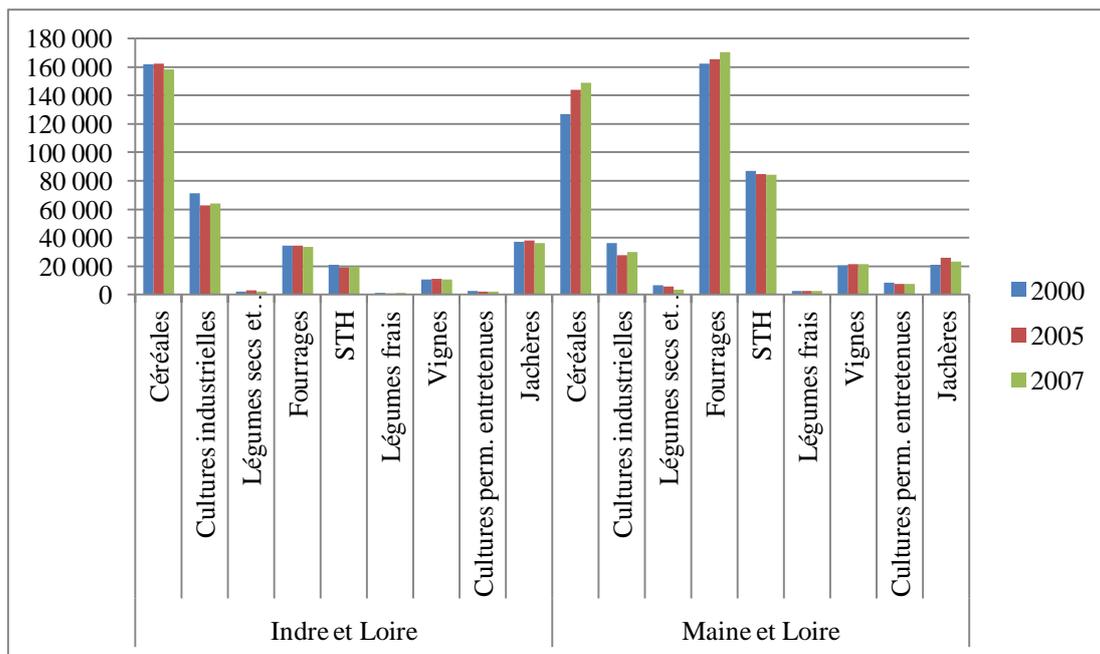


Figure 5 : Evolution des ateliers de cultures de 2000 à 2007

En Indre-et-Loire (*cf. annexe 4A et figure 5*), la culture de céréales occupe la première place en terme d'occupation du sol : presque 160 000 ha en 2007 soit 48 % de la Surface Agricole Utile (SAU). Les cultures industrielles suivent de loin (19 % de la SAU en 2007).



*Photo 8 : Parcelle de blé – Rillé
(A. Renard, mai 2011)*

En Maine-et-Loire, le constat est différent (*cf. annexe 4B et figure 5*) : ce sont les cultures fourragères et les Surfaces Toujours en Herbe (STH) qui prédominent avec respectivement 170 000 et 85 000 ha soit 35 % et 17 % de la SAU. Ceci corrobore la supériorité en nombre des élevages bovins dans ce département.

Mis à part les céréales et les fourrages dont les surfaces tendent à augmenter de 2000 à 2007 en Maine-et-Loire (respectivement plus 15 % et plus 5 %), les autres cultures et occupations du sol restent stables toujours en parallèle avec une diminution générale continue du nombre des exploitations.

Le pôle végétal Végépolys situé en Anjou regroupe les entreprises gravitant autour du végétal, les syndicats et organismes de développement, les chambres consulaires ainsi que les centres de recherche et de formation. Cette filière angevine est reconnue « Pôle de compétitivité à vocation mondiale » : elle regroupe 4000 entreprises pour 25 000 emplois⁸. La présence de ce nouveau pôle d'activité créé en 2005 permet d'envisager le développement des

cultures spécialisées sur le département de Maine-et-Loire. Ceci reflète la diversité de l'agriculture angevine actuelle : le Maine-et-Loire est le second département pour les productions de semences grainières, potagères et florales, premier département pépiniériste, quatrième département horticole par la surface. Il occupe le second rang national pour la pomme, représente le quart des surfaces françaises en cassis et près des deux tiers de la production française de champignons⁹.



Photo 9 : Maraîchage et arboriculture – Parçay-les-Pins (A. Renard, mai 2011)

1.4 La viticulture

Le vignoble du Val-de-Loire regroupe plusieurs régions viticoles réparties le long du fleuve Loire et de ses affluents (plus de 70 000 ha). Il y est produit des vins blancs secs, demi-secs, moelleux et liquoreux, des vins rouges et rosés et de nombreux vins effervescents. Il regroupe 69 appellations dont 26 Appellations



Photo 10 : Vignoble en limite de ZPS – Saint-Nicolas-de-Bourgueil (A. Renard, avril 2011)

d'Origine Contrôlée (AOC), une Appellation d'Origine Vin Délimité de Qualité Supérieure (AOVDQS) en Anjou, 22 AOC et deux AOVDQS en Touraine. Ce vignoble fait vivre plus de 7000 exploitations viticoles, 100 entreprises de négoce et 24 caves coopératives¹⁰. En Indre-et-Loire, 4 % du nombre des exploitations sont orientées vers la viticulture d'appellation (6 % des surfaces viticoles) contre 6 % en Maine-et-Loire soit 4 % des surfaces viticoles angevines¹. Quelques communes appartenant au site Natura 2000 sont en AOC (appellations Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Touraine).

1.5 La surface agricole utile

Les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire regroupent actuellement un peu plus de 800 000 ha. La répartition des exploitations par classe de surface est la suivante :

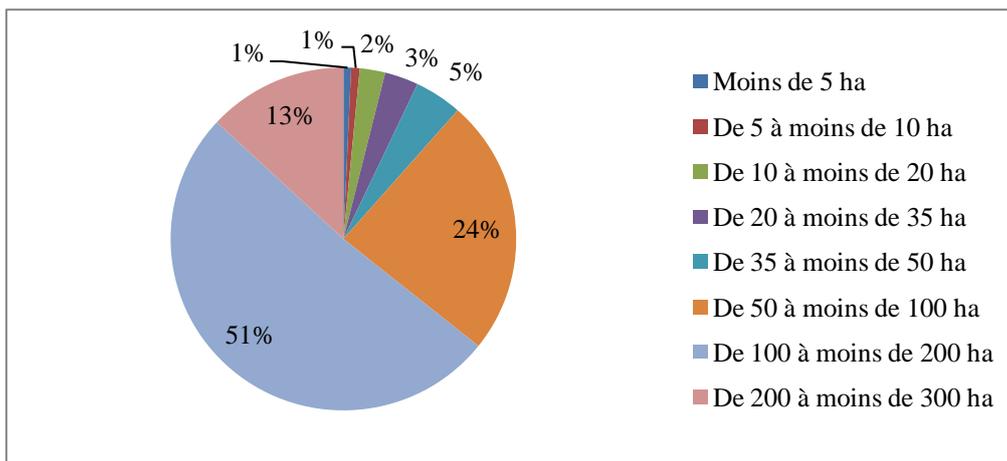


Figure 6 : Répartition de la SAU 2007 en Indre-et-Loire – surfaces

En Indre-et-Loire (*cf. annexe 5A et figure 6*), la moitié des exploitations se situent entre 100 et 200 ha de superficie et un quart d'entre elles entre 50 et 100 ha. Les exploitations de plus de 200 ha représentent un peu plus d'un dixième de l'ensemble des propriétés.

La répartition de la SAU n'est pas la même en Maine-et-Loire (*cf. annexe 5B et figure 7*) : une majorité d'exploitations se situe entre 50 et 100 ha (44 %) et 33 % entre 100 et 200 ha. Globalement, la taille moyenne des exploitations en Maine-et-Loire est inférieure à celle d'Indre-et-Loire. Pour les deux départements, la taille des exploitations de 2000 à 2007 augmente de manière générale : les petites exploitations disparaissent et le nombre d'exploitations de plus de 200 ha augmente.

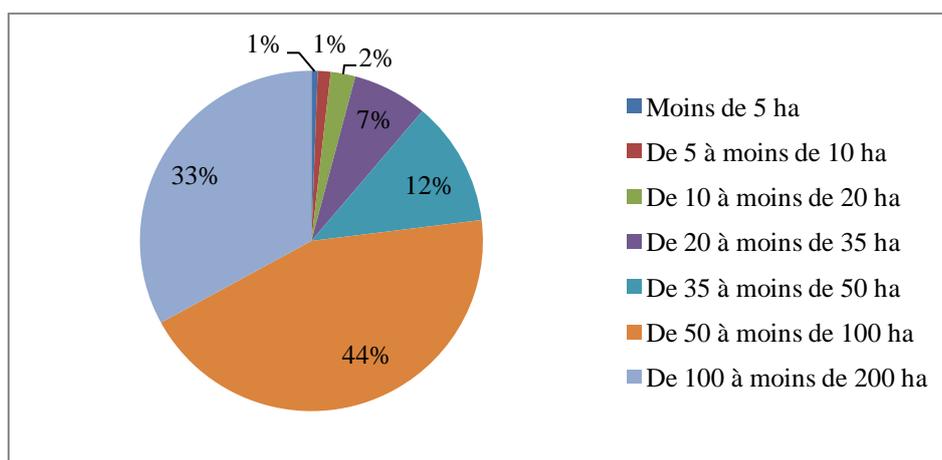


Figure 7 : Répartition de la SAU 2007 en Maine-et-Loire – surfaces

1.6 Le statut juridique des exploitations

La *figure 8* (cf. *annexes 6A et 6B*) illustre l'évolution du nombre d'exploitations en fonction des statuts juridiques :

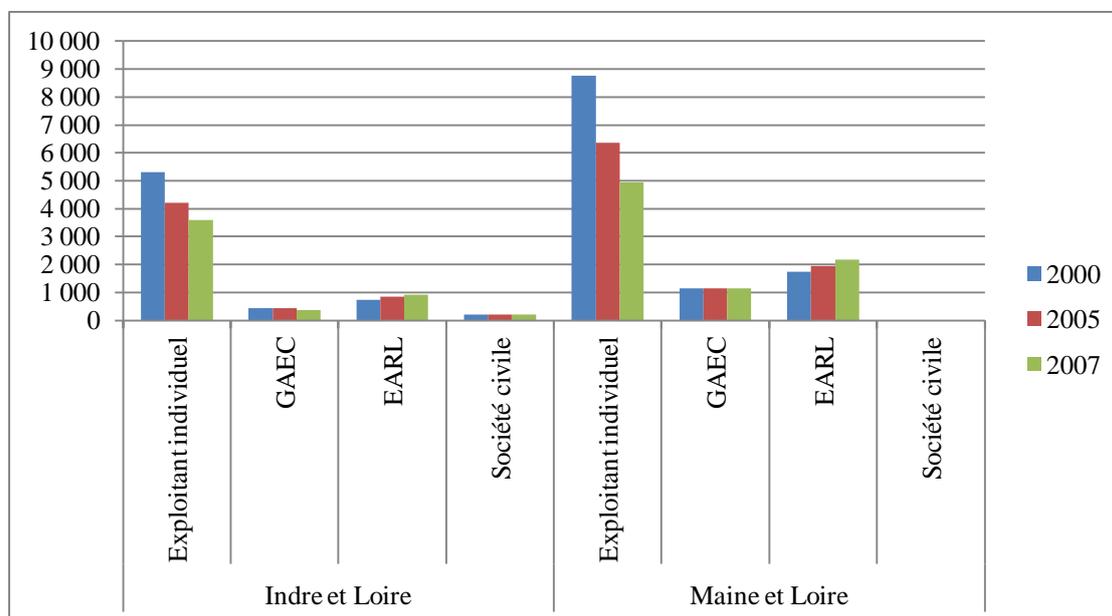


Figure 8 : Evolution du statut juridique des exploitations

Le constat est le même pour les deux départements ; l'exploitation individuelle en 2007 est dominante et regroupe environ les deux tiers des statuts. Leur importance au sein des différents statuts a cependant beaucoup diminuée : de 78 % à 70 % de 2000 à 2007 en Indre-et-Loire et de 70 % à 54 % sur la même période en Maine-et-Loire. Les conditions de création plus contraignantes du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) peuvent en partie expliquer la stagnation dans la création de ce type sociétaire au profit de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)¹¹.

1.7 Les zones agricoles défavorisées

Ce sont des territoires présentant des handicaps spécifiques (économiques, agricoles, physiques et démographiques), naturels et permanents, liés à différents facteurs abiotiques dans lesquels le maintien de l'activité agricole est nécessaire à l'entretien de l'espace naturel. Le classement, total ou partiel, des communes en zones défavorisées est fixé par arrêtés ministériels. Sur la ZPS, seules les communes de Breil et Noyant en Maine-et-Loire sont concernées.

2 Etat des lieux en zone Natura 2000

Les données recueillies concernant le nombre d'exploitations et la SAU par commune proviennent de trois sources différentes :

- le RGA 2000 pour les données 1988 et 2000 ;
- une étude de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire pour les données de 2007 ;
- les différents entretiens réalisés avec les élus pour les données 2010.

Il s'agit de données communales (*cf. annexe 7*). Le nombre d'exploitations incluses dans le périmètre du site ou possédant des surfaces agricoles sur la zone Natura 2000 n'a pas été évalué pour des raisons techniques (superficie du site, temps imparti).

Toutes les communes sans exception voient le nombre de leurs exploitations agricoles diminuer d'année en année. Il y a plusieurs raisons à cela :

- le contexte économique difficile qui dure depuis plusieurs années ;
- l'âge moyen des exploitants agricoles relativement élevé ;
- la non reprise des exploitations après les départs en retraite. Dans de rares cas (Cléré-les-Pins), la jeunesse de la population agricole assure la pérennité de l'activité sur la commune ;
- la maigre compensation des nouvelles installations qui ne rééquilibrent pas les départs.

Parfois, les terres sont exploitées par une majorité d'exploitations dont le siège social est hors commune (cas de Cinq-Mars-la-Pile, Saint-Etienne-de-Chigny et Saint-Michel-sur-Loire).

3 L'agriculture et l'environnement

3.1 L'agriculture biologique

L'Agriculture Biologique (AB) est un système de production agricole basé sur le respect du vivant et des cycles naturels. Par ce système, l'usage d'engrais et de pesticides de synthèse ainsi que les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) sont interdits. Tout repose sur la rotation des cultures, l'engrais « vert », le compostage ou encore la lutte biologique.

L'agriculture biologique voit ses adhérents augmenter depuis quelques années. En Indre-et-Loire, l'agriculture biologique représente environ 1,4 % de la SAU départementale et 5.8 % de l'ensemble des exploitations. En Maine-et-Loire, l'AB caractérise 3 % de la SAU départementale et presque 11 % de l'ensemble des exploitations (*cf. annexe 8*)¹².

Tableau 4 : Agriculture Biologique et ZPS de Rillé

Communes	Nb d'exploitations AB
Benais	7
Bourgueil	6
Channay-sur-Lathan	1
Cléré-les-Pins	1
Continvoir	1
Gizeux	1
Ingrandes-de-Touraine	1
Langeais	2
Mouliherne	2
Restigné	3
Rillé	1
Saint-Nicolas de Bourgueil	5
Saint-Patrice	1
Vernoil	1
TOTAL	33

Au sein du périmètre Natura 2000 (*cf. tableau 4*), 33 exploitations AB ont été recensées¹³. La plupart sont viticoles et cantonnées le long de la Loire (Benais, Bourgueil et Saint-Nicolas-de-Bourgueil).

3.2 Les installations classées pour la protection de l'environnement

La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) vise à soumettre le fonctionnement des installations industrielles et agricoles à certaines prescriptions, dans le but de prévenir les dangers et les inconvénients qu'elles génèrent. On distingue trois régimes en matière d'ICPE :

- la déclaration (D) : l'exploitant doit "déclarer" son activité au préfet, qui lui délivre alors un récépissé de déclaration, accompagné de prescriptions types à respecter. Certaines ICPE soumises à déclaration doivent faire l'objet d'une obligation de contrôle périodique : elles passent alors sous le régime « Déclaré-Contrôlé » (DC) ;
- l'enregistrement (E) : c'est un régime intermédiaire (autorisation simplifiée) qui permet d'alléger l'instruction des demandes d'autorisation ;

- l'autorisation (A) : l'exploitant doit déposer un dossier en préfecture, comportant notamment une étude d'impact et une étude de dangers. Après enquête publique et enquête administrative, le préfet délivre, le cas échéant, une autorisation d'exploiter sous la forme d'un arrêté préfectoral qui reprend l'ensemble des prescriptions propres à l'activité concernée. Le régime d'autorisation peut être assorti de servitudes (régime AS)¹⁴.

Deux cent dix-sept ICPE réparties sur 30 des 35 communes concernées par Natura 2000 ont été recensées (*cf. annexe 9*) : 205 en régime D, trois en régime DC et neuf en régime A. Ce sont les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) qui sont responsables du suivi des ICPE. Elles remplacent les Directions Départementales des Services Vétérinaires (DDSV) suite à la RGPP. Une partie des ICPE agricoles comme d'ailleurs les ICPE industrielles seront soumises à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

3.3 Les mesures en matière d'environnement

Plusieurs mesures sont mises en place à l'échelle départementale afin de préserver les espaces naturels sensibles¹⁵.

3.3.1 Les mesures réglementaires

Deux types de mesures réglementaires peuvent être cités :

- Les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole : leur délimitation s'appuie sur les connaissances acquises des teneurs en nitrates des nappes et des rivières ainsi que sur les teneurs observées à l'occasion de diverses campagnes de surveillance sur un réseau de surveillance mis en place à cet effet. Trois communes tourangelles sont concernées : Channay-sur-Lathan, Hommes et Rillé ;
- Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) : ce sont des exigences à respecter dans le cadre de la conditionnalité des aides. Depuis 2010, sept normes ou obligations s'appliquent (*cf. fiches BCAE éditées par le MAAPRAT*) :
 - les « prélèvements pour l'irrigation » qui concernent tous les exploitants agricoles qui irriguent des cultures aidées et non aidées ;

- les « bandes tampons le long des cours d'eau » : les cours d'eau à protéger définis par arrêté préfectoral devront l'être par une bande tampon (d'au moins cinq mètres de large en Indre-et-Loire et d'au moins six mètres en Maine-et-Loire) sur laquelle il n'y aura aucun traitement chimique ni aucune fertilisation ;
- le « maintien des particularités topographiques » : cette obligation consiste à préserver les éléments pérennes du paysage (prairies permanentes, landes, vergers, tourbières, haies, arbre isolé, etc.) ;
- l' « entretien minimal des terres » vise à maintenir les terres dans un bon état agronomique et sanitaire afin d'éviter la détérioration de leur caractère productif (destruction obligatoire des chardons avant leur montée à graines par exemple) ;
- la « gestion des surfaces en herbe » par le biais de certaines règles comme le non retournement des prairies naturelles, le respect d'un chargement minimum (nombre de bêtes par hectare) ;
- le « non brûlage des résidus de culture » qui permet de préserver la matière organique des sols et éviter leur appauvrissement ;
- la « diversité des assolements » afin de gérer au mieux la matière organique et la structure des sols (en implantant un nombre minimum de cultures différentes ou en mettant en œuvre une interculture par exemple) ;

3.3.2 Les mesures contractuelles

Elles correspondent aux Mesures Agri Environnementales territorialisées (MAEt). Les périmètres des MAEt sont définis en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants définis au titre de la DCE. C'est au sein de ces périmètres que les parcelles agricoles peuvent être porteuses de mesures agro-environnementales. Les MAEt prennent la suite des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ;

3.3.3 Les aides à l'investissement

Les zones à enjeux Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) est un dispositif d'aides aux investissements pour des agroéquipements et aménagements à vocation environnementale. Chaque commune est classée suivant trois classes de priorité. La ZPS de Rillé n'est pas couverte par ce dispositif. En Maine-et-Loire cependant, des aides sont ouvertes via le PVE sur tout le département pour différents investissements comme le

matériel de substitution aux traitements phytosanitaires, les équipements sur le site d'exploitation ou encore les dispositifs de traitements des effluents phytosanitaires.

4 L'agriculture et la ressource en eau

L'irrigation et le drainage permettent de rendre des terres cultivables en améliorant le régime hydrique du sol. Sur le territoire de la ZPS, l'eau utilisée pour l'irrigation agricole provient quasi-exclusivement des nappes phréatiques du Séno-Turonien et du Cénomaniens par opposition à la basse vallée de l'Authion qui est réalimentée en eau de surface à partir du lac de Rillé et de la Loire.

4.1 Présentation des aquifères

Le système aquifère local se compose de plusieurs couches géologiques présentant deux nappes dont les extensions débordent sur plusieurs départements (source : BRGM, 1995) :

- La nappe du Cénomaniens est l'un des grands réservoirs d'eau souterraine français. Elle s'étend sur plusieurs départements dont l'Indre-et-Loire et le Maine-et-Loire. Elle est essentiellement captive, c'est-à-dire que son niveau est en-dessous du toit réputé imperméable de la formation géologique qui la contient (*cf. figure 9*). Elle évolue dans des sables (sables de Vierzon, argiles et sables à lignites). Elle affleure à proximité de la ville de Château-la-Vallière, de Ligueil et dans le Richelais. L'épaisseur de l'étage du Cénomaniens est toujours supérieure à 50 m et peut atteindre 100 m au centre de la Touraine ;
- La nappe du Séno-Turonien se situe dans des niveaux crayeux. Elle se superpose à la nappe de l'étage du Cénomaniens et en est séparée par un horizon semi-perméable (marnes à Ostracées). Son épaisseur peut atteindre une centaine de mètres par endroits.

Les deux nappes sont considérées comme faisant partie du même ensemble hydrogéologique avec la partie captive sur réservoir (Cénomaniens) et la partie libre contribuant à son alimentation (Séno-Turonien).

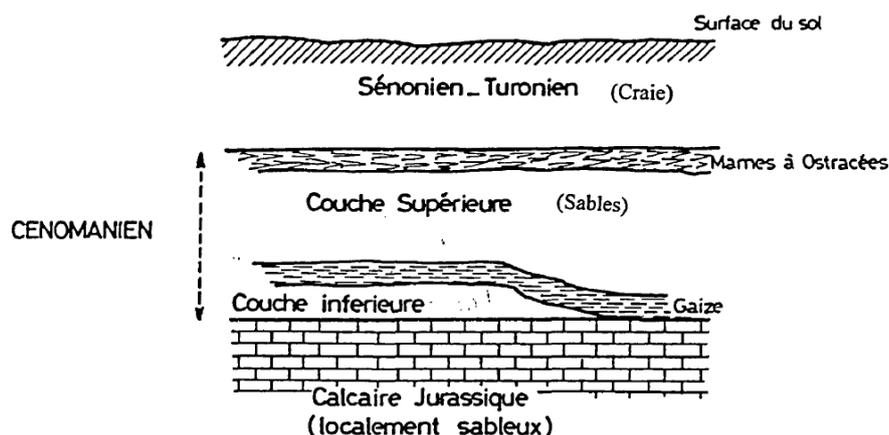


Figure 9 : Schéma de la géologie des deux nappes (source : BRGM, 1995)

4.2 Le bassin de l'Authion

Le bassin de l'Authion est un territoire aménagé afin de permettre le développement d'une agriculture spécialisée. Il est contenu dans le périmètre de la nappe du Cénomaniien et englobe les deux tiers ouest du site Natura 2000 de Rillé.

Hors ZPS, le développement de cette activité agricole spécialisée sur le bassin versant de l'Authion s'est historiquement trouvé confronté à un déficit récurrent de ressource en eau superficielle identifié dès les années 1965-1970. L'Entente Interdépartementale de la vallée de l'Authion a été créée au début des années 1970 pour « assainir l'Authion » en assurant l'évacuation des eaux hivernales afin de limiter les risques d'inondation (sans porter préjudice à la réalimentation hivernale des nappes) et pour développer l'irrigation agricole en période estivale. Différents types de ressources en eau sur le bassin sont alors mis à contribution : le cours d'eau de l'Authion et les canaux réalimentés, les cours d'eau naturels, la Loire, la nappe captive ou libre du Cénomaniien et celle libre du Turonien, les nappes alluviales ou encore les réserves et réseaux d'irrigation qui se sont développés progressivement afin de répondre aux besoins de l'agriculture spécialisée¹⁶.

4.3 Infrastructures mises en place par l'Entente Interdépartementale Authion

La station d'exhaure des Ponts-de-Cé a été construite en 1974 avec ses cinq pompes pour un débit nominal de 75 m³/s. Elle permet d'évacuer les eaux de l'Authion lorsque le niveau de la Loire ne permet pas un écoulement gravitaire. Le barrage des Mousseaux à Rillé a été construit en 1977 (5,3 millions de m³) pour réalimenter l'Authion, via le Lathan en été. Ce premier dispositif a été renforcé par la création successive de trois stations de pompage en

Loire à savoir Saint-Patrice en 1981, Varennes en 1989 et Saint Martin de la Place en 2005. Ces stations de pompage en Loire alimentent l'Authion. Une autre prise d'eau dans l'Authion alimente le réseau sous pression de Beaufort-Brion-Jumelles constitué de 90 km de canalisations qui desservent une soixantaine d'exploitations agricoles.



*Photo 11 : Irrigation sur maïs – Rillé
(A. Renard, mai 2011)*

De manière générale, les prélèvements pour l'irrigation sont encadrés par des autorisations individuelles et par l'arrêté préfectoral « étiages » (eaux superficielles et nappes alluviales). De plus, les prélèvements en Loire pour la réalimentation de l'Authion sont encadrés par un arrêté préfectoral qui définit les conditions de fonctionnement des ouvrages, et impose des mesures compensatoires pour limiter les impacts de ces prélèvements. Ainsi, en période estivale (de juin à septembre), la capacité théorique maximum de réalimentation cumulée du lac de Rillé et de la Loire est de 21,41 millions de m³. Ce chiffre tient compte :

- d'un volume maximum disponible dans le lac de Rillé de quatre millions de m³ ;
- des débits maximaux prélevables en Loire, définis par arrêté préfectoral pour chaque station et selon les périodes de l'année à savoir 0,5 m³/s toute l'année à Saint-Patrice, 0,8 m³/s toute l'année à Varennes, 1 m³/s du 1^{er} mai au 30 juin puis 2 m³/s en juillet et août et 0,5 m³/s du 1^{er} septembre au 30 avril à Saint-Martin-de-la-Place ;
- du débit minimum biologique à restituer à la Loire aux Ponts-de-Cé de 0,5 m³/s (du 1^{er} juin au 30 septembre inclus, la restitution minimum obligatoire est donc de 5,27 millions de m³).

4.4 Le suivi des pratiques d'irrigation

Afin de mieux connaître les pratiques d'irrigation sur l'ensemble du bassin toutes ressources en eau confondues, l'Entente Interdépartementale du Bassin de l'Authion et la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ont conjointement mis en place un observatoire de l'usage agricole de l'eau. La démarche est basée sur une participation volontaire et consiste au recensement des irrigants, des surfaces irriguées, des prélèvements et des besoins en eau.

Dans le bassin de l'Authion, la proportion des surfaces agricoles irriguée est quatre fois supérieure à celle du département de Maine-et-Loire dans sa totalité. En 2009,

850 irrigants sont identifiés pour 20 000 ha de surfaces irrigables localisées à 98 % dans le Maine-et-Loire, ce qui représente 24,4 % de la SAU du bassin versant de l'Authion. 50 % des terres irriguées sont spécialisées¹⁶. Les 20 000 ha irrigables du bassin versant de l'Authion représentent aussi 16,6 % de la surface agricole et forestière productive (82 000 ha de SAU plus 38 766 ha de surfaces boisées).

4.5 Situation sur la ZPS de Rillé

Sur le territoire concerné par la ZPS (situé à l'est du bassin de l'Authion), la quasi-totalité de l'eau mobilisée pour l'irrigation agricole provient des nappes phréatiques sous-jacentes (Cénomaniens et Séno-Turonien). Par ailleurs, les communes situées sur la ZPS sont toutes situées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour les eaux cénomaniennes par décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003, ce qui signifie que dans ce secteur, on observe un déficit chronique entre les prélèvements d'eau et l'alimentation des nappes phréatiques par les précipitations hivernales efficaces. Ce déséquilibre quantitatif se manifeste principalement en zone captive. Toutefois, l'équilibre entre ressource et besoin, précaire sur l'ensemble du site, a conduit à l'identification du bassin de l'Authion au sein du SDAGE comme bassin nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif.

Des mesures piézométriques au sein de la nappe libre du Séno-Turonien (piézomètre de Neuillé) révèlent une baisse régulière et rapide de la hauteur du toit de la nappe de près de deux mètres sur six ans (SAGE Authion, Scénario tendance, mai 2011). Cette chute drastique provoque un déficit d'alimentation dans les cours d'eau d'accompagnement et favorise un assèchement des sols. L'évolution future du niveau de la nappe est donc floue à l'heure actuelle. Cette tendance à la baisse devra être confirmée ou infirmée lors de prochaines études (SAGE Authion, Scénario tendance, mai 2011).

Cette situation peut durablement mettre en péril de vastes étendues de forêts et de cultures non irriguées surplombant le Turonien ainsi que celles situées en aval sur le sommet de l'étage Cénomaniens non captif (qui n'est plus alimenté par les ruisseaux alors qu'ils devraient continuer à le parcourir avec un minimum d'étiage en été). Pour ce qui concerne la ZPS, c'est le maintien à long terme des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent qui pourrait être remis en question.

EN RESUME

L'agriculture au sein de la ZPS « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » se caractérise de la manière suivante :

- deux grandes zones agricoles au sein du périmètre symbolisées par les communes de Gizeux-Parçay-les-Pins à l'ouest et Hommes-Rillé à l'est ;
- une agriculture diversifiée (le territoire agricole angevin est surnommé le « Jardin de la France ») ;
- des régions agricoles bien différenciées avec polyculture-élevage comme OTEX dominante ;
- une zone viticole qui borde la ZPS au sud le long de la Loire ;
- une présence croissante des cultures spécialisées depuis quelques années appuyées par Végépolys ;
- une artificialisation importante du territoire (irrigation dans le bassin versant de l'Authion) ;
- une diminution de la démographie agricole et une augmentation en parallèle de la taille des exploitations ;

De manière générale, l'activité agricole contribue à l'entretien des milieux ouverts et sculpte les paysages. Tout comme la sylviculture, c'est une activité économique garante de la réussite des objectifs fixés par Natura 2000 et de manière plus spécifique, des objectifs de préservation de l'avifaune. Ce sont des activités à maintenir en priorité sur le territoire de la ZPS.

Le site Natura 2000 du Lac de Rillé et des forêts avoisinantes est situé en zone rurale. Il englobe un massif forestier d'environ 32 500 ha au sein duquel se trouvent des communes ne dépassant pas les 1000 habitants. En revanche, certaines communes incluses en partie dans le périmètre concentrent la population, l'artisanat et l'industrie et donc les emplois.

1 Le réseau routier

Le réseau routier n'est pas très dense au sein du massif forestier. Il se limite à des routes secondaires et locales qui fragmentent la zone. La départementale 767 en revanche connaît un trafic important. Elle joint Noyant au nord-ouest à Longué-Jumelles au sud-ouest. Au sud-est, une partie de l'A85 en service depuis 2005 traverse le périmètre Natura 2000 sur les communes de Saint-Patrice, Saint-Michel-sur-Loire, Langeais et Cinq-Mars-la-Pile (source : IGN, 2009).



*Photo 12 : Autoroute A85 – Langeais
(A. Renard, avril 2011)*

2 Le réseau de transport d'électricité

Trois lignes du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) traversent sur le site :

- en Maine-et-Loire, deux lignes haute tension aériennes de 90 kV traversent le site du nord au sud ;
- en Indre-et-Loire, une ligne très haute tension aérienne de 400 kV parcourt le site du sud-ouest au nord-est (source : RTE Ouest, 2010).



*Photo 13 : Ligne très haute tension – Gizeux
(A. Renard, avril 2011)*

3 L'artisanat et l'industrie

3.1 Les activités industrielles

Les zones d'emploi se trouvent en majorité à l'extérieur du périmètre Natura 2000 le long de la Loire. Onze zones artisanales et dix zones industrielles ont été recensées sur les communes Natura 2000^{1, 2, 3 et 4} (*cf. annexe 10*). La commune de Langeais constitue l'un des principaux pôles industriels en Indre-et-Loire et représente environ 1000 emplois industriels. En Indre-et-Loire, la métallurgie et le travail des métaux constituent le premier secteur d'activité en termes d'emploi salarié industriel (5305 emplois en 2008)⁵.

3.2 Les carrières en activité

Les DDT se chargent de vérifier l'exploitation des carrières, leurs installations connexes et leur conformité à l'arrêté préfectoral d'autorisation. Les DREAL interviennent principalement au niveau du pilotage des opérations d'établissement des Schémas Départementaux des Carrières (SDC) et veillent à la sécurité des employés. Le SDC définit les modalités d'exploitation et de fonctionnement des carrières : utilisation rationnelle des matériaux, réduction du recours aux matériaux alluvionnaires, protection de l'environnement, etc.

Douze carrières en activité ont été répertoriées sur les 35 communes concernées par Natura 2000 (*cf. annexe 11*)⁶. De nombreuses autres carrières ne sont plus exploitées et ont été réaménagées. Certaines ICPE devront faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

4 Autres activités et infrastructures en périphérie du site

Une zone militaire d'importance nationale est présente en périphérie du territoire Natura 2000 : il s'agit d'un des sites de la base aérienne 705 Tours « François et Jean Tulasne » de l'armée de l'air française. Elle se situe sur la commune de Cinq-Mars-la-Pile au lieu-dit « les Guérinières ». Elle héberge le centre de détection et de contrôle de la base de Tours ainsi que l'Etat-major de la zone aérienne de défense. Ses infrastructures occupent d'anciens entrepôts et sont totalement enterrées. A cause de travaux d'aménagements, une partie de l'activité militaire se déroule exceptionnellement en surface. Ces travaux devraient

s'achever mi-2011. Le site militaire de Cinq-Mars-la-Pile est le principal employeur (environ 500 emplois) sur la commune.

Le centre nucléaire de production d'électricité d'Avoine se trouve à une dizaine de kilomètres de la ZPS. Le plan particulier d'intervention de la centrale concerne les communes Natura 2000 suivantes : Benais, Bourgueil, Ingrandes-de-Touraine, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Saint-Patrice⁷.

Un pipeline transportant du gaz est également présent en périphérie du site. Le gazoduc est enterré et traverse les communes de Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Ingrandes-de-Touraine, Langeais (sur cette commune, le pipeline traverse la ZPS sur quelques centaines de mètres), Restigné, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Michel-sur-Loire et Saint-Patrice⁷.

Enfin, les communes de Cinq-mars-la-Pile, Ingrandes-de-Touraine, Langeais, Saint-Michel-sur-Loire et Saint-Patrice sont traversées par une voie ferrée⁷.

EN RESUME

Le territoire du site Natura 2000 du Lac de Rillé est situé en zone rurale. La pression urbaine n'est pas forte mise à part peut être sur les communes limitrophes de la Loire. Les bourgs inclus au sein du périmètre n'ont pas de grande emprise sur le milieu environnant.

La politique actuelle en matière d'habitat conduit les communes à « densifier » les centres bourgs et ainsi éviter la dispersion des habitations. En effet, l'habitat isolé est chose courante. Ce sont soit des exploitations agricoles, soit des hameaux constitués de quelques maisons.

L'industrie est peu présente et se cantonne aux communes de Noyant, Vernantes et surtout Langeais. Une dizaine de zones d'activités de tailles très inégales se répartissent sur le site. Généralement de petite taille, elles accueillent quelques entreprises et dynamisent les communes.

Le tourisme représente une part importante de l'activité économique des départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, surtout en ce qui concerne les communes limitrophes de la Loire. L'Anjou et la Touraine jouissent d'un patrimoine historique et architectural riche et reconnu au niveau national et international : le Val-de-Loire. La renommée de ses châteaux et de ses vignobles attire chaque année des millions de touristes.

Les communes incluses dans la ZPS « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » profitent donc de cet attrait touristique mais de manière inégale.

1 Aperçu sur le tourisme local

En Anjou et Touraine, l'activité représente environ 3,8 millions de touristes par an¹. L'hôtellerie et la restauration sont les deux principaux secteurs d'activités et représentent 50 % des emplois salariés touristiques dans le Val-de-Loire². Les deux départements proposent toute une palette d'hébergements adaptés à tous les goûts et à tous les budgets : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, villages vacances, auberges, etc. Le développement des moyens d'accès (autoroutes, TGV, aéroports) et la proximité de la capitale profite aux deux régions Pays-de-la-Loire et Centre.

Les différentes opportunités touristiques liées principalement aux châteaux et vignobles du Val-de-Loire influencent directement ou indirectement la fréquentation touristique au sein de la ZPS de Rillé. Ainsi, la renommée du Val-de-Loire draine les touristes jusque dans les communes incluses dans la partie nord de la ZPS. Elles offrent en retour de nombreuses possibilités en matière d'hébergement, de restauration, de visites du patrimoine architectural (monuments historiques et sites à visiter), de randonnée, etc.

1.1 Val de Loire et architecture

Le Val de Loire constitue le point fort du tourisme en Anjou et Touraine. Classé patrimoine mondial de l'UNESCO entre Sully-sur-Loire (Loiret) et Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), le Val de Loire concentre la plupart des châteaux des régions Pays-de-la-Loire et Centre sur 280 km.

Parmi les plus remarquables et les plus réputés, citons les Châteaux d'Amboise, de Chambord, de Chenonceau, de Brissac ou encore celui de Langeais. Rien qu'en Indre-et-Loire, 39 châteaux et 72 sites religieux sont répertoriés³. Les monuments à visiter en Touraine (principalement les châteaux) ont accueilli en 2008 environ 2,9 millions de visiteurs soit plus de 83 % du total des visites¹.

1.2 Les vignobles du Val de Loire

Le Val de Loire est la troisième région viticole de France⁴. Elle regroupe 69 appellations d'origine : Anjou, Coteaux du Layon, Saumur, Vouvray, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Bourgueil, Chinon, Touraine...⁵ Une signalisation propre au Val de Loire consacrée à la découverte des vignobles de la région a été mise en place : « La route des vignobles » qui court sur 800 km⁴.

1.3 Activités diverses

L'offre de loisirs touristiques ne s'arrête pas au Val de Loire. Les musées, parcs d'attractions et autres viennent compléter le panel touristique angevin et tourangeau : le Parc des Mini-Châteaux, les sites Fantasy Forest et celui des Grottes pétrifiantes, etc. Les sites troglodytiques sont une particularité. Ils sont issus de l'extraction de tuffeau et de falun. Les kilomètres de galeries sont maintenant réutilisés de différentes manières : habitations, champignonnières, caves, musées, restaurants, troglodites, ateliers d'artisans, galeries d'artistes, etc^{6 et 7}.

De nombreux projets avec la Loire comme axe central ont été développés : le projet interrégional « Loire à vélo », la Maison de Loire en Anjou, la Maison de la Rivière, les bateaux à passagers, le « Jour de Loire » entre autres. De nombreux sites et parcs sont consacrés au végétal : le Parc Oriental de Maulévrier, plus grand jardin japonais d'Europe, les roseraies de Doué-la-Fontaine, Camifolia à Chemillé, Terra Botanica (parc ludique et pédagogique ayant pour thème l'univers du végétal)^{6 et 7}.

De multiples manifestations estivales contribuent également au dynamisme touristique de ces deux régions : spectacles et fêtes traditionnelles, marchés nocturnes, festivals, expositions diverses, visites de parcs et jardins, etc^{6 et 7}.

2 Tourisme en périmètre Natura 2000

Les données qui suivent sont à rapporter à la commune. Il n'a pas été précisé si l'activité touristique est dans ou hors périmètre Natura 2000.

2.1 Monuments et sites à visiter

Le *tableau 5* présente les principaux monuments et sites ouverts au public^{8 à 10}.

Tableau 5 : Monuments et sites ouverts au public sur les communes Natura 2000

Commune	Châteaux	Musées	Sites religieux	Parcs et jardins	Caves touristiques
Allonnes			1	1	
Ambillou			1		
Benais					5
Blou			1		
Bourgueil		2	1		4
Brain sur Allonnes		1	1	1	
Breil	1				
Channay-sur-Lathan		1			
Cinq-Mars-la-Pile	1				
Cléré-les-Pins	1				
Gizeux	1				
Ingrandes-de-Touraine					2
Langeais	1		1	1	
Linières-Bouton				1	
Mouliherne			1		
Parçay-les-Pins		1			
Restigné		1	1		3
Saint-Etienne-de-Chigny		1			
Saint-Nicolas-de-Bourgueil					12
TOTAL	5	7	8	4	26

Ce tableau est loin d'être exhaustif : il ne dévoile qu'une petite partie de la richesse historique et architecturale que l'on peut trouver dans les bourgs inclus dans le territoire de la ZPS, à savoir les autres châteaux et monuments religieux privés non ouverts au public mais aussi la multitude de calvaires, croix, lavoirs, fontaines, moulins ou encore sites archéologiques composant le petit patrimoine.

2.2 Offre d'hébergement et restauration

La fréquentation touristique en Anjou et Touraine crée une demande forte dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration. Cela explique l'abondance de l'offre constatée

(cf. *annexe 12*). La capacité d'accueil en hébergement marchand sur les 35 communes du site est évaluée à près de 4000 lits et la capacité d'accueil touristique (capacité d'accueil en hébergement marchand à laquelle s'ajoute la capacité d'accueil en résidences secondaires) à plus de 12 000 lits (sources : CDT 49 et OE2T, 2009).

2.3 La randonnée

2.3.1 La randonnée pédestre

La randonnée pédestre est une activité de loisirs bien présente sur les deux départements (cf. *annexe 13*)^{6 et 7}. En Maine-et-Loire, le comité départemental de randonnée pédestre regroupe 1950 licenciés et 41 associations¹¹. En Indre-et-Loire, plus de 300 circuits de Petites Randonnées (PR) existent et représentent près de 4500 km de pistes¹². Sur la ZPS, plus de 58 circuits ont été identifiés pour un peu plus de 450 km de pistes.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR) est un outil de gestion des sentiers. Il s'agit d'un plan actualisé qui permet de recenser les itinéraires et sentiers balisés afin d'en assurer le suivi et la sécurisation et d'en faire la promotion. L'inscription d'itinéraires et de sentiers se fait en fonction de critères départementaux. Chacun des deux départements possède un PDIPR.

D'autres circuits inclus en partie dans la zone Natura 2000 ont été identifiés^{6 à 10}. Il s'agit des circuits de Grandes Randonnées (GR) et des circuits de Grandes Randonnées de Pays (GRP) :

- Circuit de Grande Randonnée GR 36 : il traverse le Maine-et-Loire dans le sens nord/sud du Lude (72) à La Charpenterie au sud de Montreuil Bellay (49). Il concerne les communes de Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Breil, Courléon, La Breille-les-Pins, La Pellerine, Méon, Noyant, Parçay-les-Pins, et Vernouil ;
- Circuit GR de Pays Castelvalérie : Ambillou, Breil, Channay-sur-Lathan, Cléré-les-Pins, Hommes, Rillé, (130 km) ;
- GR de Pays Côteaux de Bourgueil (GRP Bourgueillois) : Benais, Bourgueil, Continvoir, Gizeux, Ingrandes-de-Touraine, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice (120 km) ;

Citons encore les circuits labellisés « qualité Anjou ». Ces circuits sont obligatoirement inscrits dans le PDIPR. La labellisation permet de les démarquer des autres circuits en fonction de critères comme le pourcentage de goudron ou leur intérêt spécifique. Les circuits « Entre Blou et Neuillé » et « La forêt de nos ancêtres » (Brain-sur-Allonnes) sont labellisés « qualité Anjou ».

Enfin, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine a créé des sentiers d'interprétation¹³. Son objectif est de promouvoir le développement durable à travers le tourisme. Trois sentiers d'interprétation ont été identifiés au sein de la ZPS :

- « L'arbre des racines à la cime », Gizeux, 4 km ;
- « La double vie du coteau », Benais, 5 km ;
- « La forêt raconte l'Homme », Brain-sur-Allonnes, 4,5 km.

2.3.2 La randonnée cycliste

Des circuits de randonnée consacrés aux cycles existent également^{6 à 10}. En plus de ceux présentés ci-dessous (le tableau 6 n'est pas exhaustif), des projets sont en cours, notamment des projets de liaisons entre certains circuits existants :

Tableau 6 : Circuits de randonnée cycliste sur la ZPS

Circuit	Communes concernées	Distance
« Forêt »	Bourgueil, Continvoir, Courléon, Gizeux	28 km
« Vignes »	Benais, Bourgueil, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil	35 km
« Loire »	Bourgueil, Chouzé-sur-Loire, La Chapelle-sur-Loire, Restigné	40 km
« Jules Desbois »	Breil, Parçay-les-Pins	18 km
« Lathan »	Breil	6,5 km
« Lac de Rillé »	Breil, Channay-sur-Lathan, Rillé	10,5 km
« Entre Loire et Forêt »	7 communes dont Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins et Neuillé	80 km

2.3.3 La randonnée équestre

Les cavaliers ne sont pas en reste et les comités départementaux de tourisme équestre proposent également des circuits qui sont souvent partagés avec les cycles et les Vélos Tout Terrain (VTT). Citons entre autres les circuits de^{6 à 10, 14 et 15} :

- Marcilly-sur-Maulnes – Gizeux, 27 km ;
- Gizeux – Bourgueil, 31,5 km ;

- Bourgueil – Chinon, 15 km ;
- La Breille-les-Pins – Brain-sur-Allonnes, 15 km.

2.4 Les activités nautiques/de baignade

Quatre sites proposant des activités liées à l'eau ont été mis en évidence dans ou hors de la ZPS :

- le Parc Capitaine à Bourgueil (hors ZPS) ;
- les Pièces de la Plaine à Hommes (hors ZPS) ;
- l'Etang des Loges à La Breille-les-Pins ;
- le lac de Pincemaille à Rillé.



*Photo 14 : Etang des Loges – La Breille-les-Pins
(A. Renard, mai 2011)*

2.5 Les activités aériennes

Le tourisme en Anjou et Touraine passe aussi par les activités aériennes. Des sociétés proposent toutes sortes de baptêmes de l'air (ULM, montgolfières, etc.) et ce principalement le long de la Loire où les paysages sont remarquables. Sur le site Natura 2000, deux bases ont été identifiées :

- base ULM de Channay-sur-Lathan : multiaxe (aéronef sustenté par une voilure fixe) et pendulaire (deltaplans). Base située dans le périmètre du site, toute proche du lac de Rillé ;
- base ULM Jacopeau de Hommes (« Hommes Volants ») : multiaxe, pendulaire et paramoteur (aéronef composé d'une voilure de parapente et d'un moteur léger à hélice intégré à une cage de protection). Base hors ZPS ;

2.6 Les activités naturalistes

Le tourisme ornithologique est important sur certains plans d'eau du site Natura 2000. En premier lieu au niveau de la retenue des Mousseaux située à cheval sur les communes de Rillé, Channay-sur-Lathan et Breil où la LPO Touraine a mis en place deux

observatoires de l'avifaune. D'autres sites accueillent des oiseaux inféodés aux milieux aquatiques tels que les plans d'eau de l'Étang des Loges (La Breille-les-Pins), ou celui des Tenières (Saint-Nicolas-de-Bourgueil). La forêt domaniale de Chandelais (proche de la ZPS) est également un lieu de rencontre pour beaucoup d'ornithologues.



Photo 15 : Observatoire ornithologique – Rillé (A. Renard, avril 2011)

2.7 Le lac de Rillé

La commune de Rillé jouit d'un site touristique phare qui connaît un succès grandissant d'année en année : le lac de Rillé. Il fut mis en eau en 1977 afin de répondre aux besoins de l'agriculture dans le bassin de l'Authion. Sa surface d'eau libre varie entre 50 et 250 hectares suivant la saison. Le lac est constitué en fait de deux parties : le lac de Pincemaille en amont consacré aux activités nautiques et à proximité duquel se trouve le camping Huttopia et la partie aval préservée en tant que haut-lieu ornithologique (lac des Mousseaux). Cela a conduit à la mise en réserve de la quasi-totalité de sa superficie en 1982 (222 ha).

La gestion du lac de Pincemaille est assurée par la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest depuis janvier 2003. L'exploitation du site a été confiée à la société Huttopia à travers la mise en place d'une délégation de service public. La société propose diverses hébergements et activités sur le site d'avril à novembre¹⁶ :



Photo 16 : Camping Huttopia – Rillé (A. Renard, avril 2011)

- hébergements : 120 emplacements sur cinq hectares (tentes, caravanes, camping-cars, location de canadiennes, cabanes ou roulottes) ;
- activités de découverte : promenade en train, randonnées pédestres et équestres, location de vélos ;
- activités nautiques : baignade, canoë, pédalo, planche à voile ;
- autres activités : pêche, accrobranche, piscine, courts de tennis, tennis de table, terrain de volley, parc pour enfant, pétanque, etc.

EN RESUME

Le tourisme représente une part importante de l'activité économique en Anjou et en Touraine. Cela s'explique en grande partie par la présence de la Loire inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Val de Loire, avec ses châteaux et ses vignobles, fait la renommée de la région.

De ce fait, à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000, les offres en matière d'hébergement et de restauration sont conséquentes : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, etc. La mise en valeur du patrimoine architectural est de rigueur et le choix des visites est vaste.

Les activités de plein air sont nombreuses et les possibilités de randonnées ne manquent pas. Le lac de Rillé concentre de multiples atouts pour les touristes et les locaux : chasse, pêche, activités nautiques, baignade, restauration, etc. C'est une des zones majeures du site Natura 2000 du lac de Rillé et des forêts voisines d'Anjou et de Touraine.

La chasse est une activité très ancrée en France. Elle est, avec le football et la pêche, le loisir le plus pratiqué. Cela fait de la France le premier pays de chasseurs en Europe¹. Autrefois nécessité vitale pour survivre, la chasse est aujourd'hui devenue indispensable dans la gestion des populations de gibier.

Les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire comptent près de 36 000 chasseurs. Sur le secteur du site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine », la mosaïque de milieux et la prédominance des espaces boisés autorisent la chasse du petit comme du grand gibier.

1 Données générales

1.1 Les périodes de chasse

Les périodes de chasse pour le gibier sédentaire sont fixées par arrêté préfectoral départemental. Les dates d'ouverture et de fermeture pour le gibier sédentaire (chevreuil, sanglier, cerf, lièvre, faisan, etc.) vont du 20 septembre au 28 février (cas général) pour la saison 2009-2010 sur les deux départements (*cf. annexe 14A*)². Pour le gibier d'eau et les oiseaux de passage (arrêté au niveau national), elles vont du 29 août au 20 février suivant les espèces (*cf. annexe 14B et 14C*)^{3 et 4}. Il existe de nombreux points de règlements concernant des cas particuliers suivant l'espèce, le département ou encore les modes de chasse qui ne sont pas spécifiés ici.

1.2 Les plans de chasse

Les plans de chasse doivent permettre d'assurer sur le long terme la gestion durable des populations de gibier et de leurs habitats. Pour chaque plan est fixé le nombre d'animaux à prélever par les chasseurs au cours d'une saison de chasse et dans un secteur donné. Toutes les espèces peuvent être concernées par un plan de chasse dans la mesure où leurs populations respectives posent un problème de gestion. La liste des espèces soumises à plan de chasse est définie selon les préconisations du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)⁵.

Sur les deux départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, trois plans de chasse ont été mis en place :

- Plan de chasse lièvre ;
- Plan de chasse grand gibier (cerf et chevreuil) ;
- Plan de chasse faisan.

En Touraine, le grand gibier et particulièrement le cerf, est roi. Les massifs forestiers de taille relativement importante permettent aux populations de se maintenir et de se sédentariser. En plaine, c'est le petit gibier qui s'impose (Bourgueil, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice). La chasse à la bécasse des bois est également bien représentée sur le département ainsi qu'en Maine-et-Loire.



*Photo 17 : Mirador – Vernantes
(A. Renard, mai 2011)*

En Anjou, c'est surtout le petit gibier qui est chassé, à savoir le faisan, le lièvre et la bécasse. Cela s'explique là aussi par la configuration du département : les milieux ouverts occupent une plus grande surface que les milieux forestiers. Globalement en Maine-et-Loire, les populations de chevreuil et de sanglier sont stables, celles de biches et faisans sont en augmentation. Les populations de lapins quand à elles fluctuent beaucoup d'une année sur l'autre et ceci est valable pour les deux départements.

1.3 Les espèces nuisibles

Les motifs pour lesquels ces espèces sont classées nuisibles sont de trois ordres :

- santé/sécurité : prévention dans la transmission de maladies ;
- activités agricoles ou forestières : prévention des dégâts et protection des cultures, des élevages et des plantations ;
- faune ou flore : protection de la faune et de la flore sauvage et des aménagements et ouvrages.

Les espèces nuisibles sont désignées par arrêté préfectoral départemental. Le tableau 7 ci-dessous présente les nuisibles par département^{2 et 6} :

Tableau 7 : Espèces nuisibles

Espèce	Maine-et-Loire	Indre-et-Loire
MAMMIFERES	fouine, martre, putois, ragondin, rat musqué, renard, vison d'Amérique	Fouine, martre, lapin de garenne, ragondin, rat musqué, renard, sanglier
OISEAUX	Corbeau freux, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Pie bavarde, Pigeon ramier	

En Maine-et-Loire comme en Indre-et-Loire, quel que soit le moyen de prélèvement (piégeage, déterrage ou louveterie), le ragondin détient le record des effectifs en termes d'espèces prélevées. En Maine-et-Loire, le ragondin à lui seul représente près de la moitié des prélèvements. Toujours en Maine-et-Loire, les effectifs prélevés sur les populations de martre deviennent importants depuis peu.

2 Organisation de la chasse en territoire Natura 2000

2.1 Les associations communales de chasse agréées

Les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) ont pour origine la loi Verdeille du 10 juillet 1964. Ce sont des associations de type loi 1901 qui ont pour objectifs⁷ :

- d'assurer l'organisation technique de la chasse, la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages ;
- de former et d'informer sur la gestion cynégétique, la régulation des animaux nuisibles et le respect des plans de chasse ;
- de développer le gibier et la faune sauvage dans le respect d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le territoire d'une ACCA correspond à la totalité du territoire d'une commune à quelques exceptions près. Chaque ACCA est tenue de constituer une ou plusieurs réserves de chasse communales dont la superficie est d'au minimum un dixième de la superficie totale de leur territoire⁷.

A l'intérieur du périmètre Natura 2000, six communes sont en ACCA : Courléon, la Breille-les-Pins, la Pellerine, Parçay-les-Pins, Vernantes et Vernoil. Ce sont toutes des communes de Maine-et-Loire.

L'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) est une autre forme d'association à l'échelle intercommunale dont le fonctionnement et les objectifs sont les mêmes que ceux d'une ACCA. Aucune n'est recensée sur le territoire Natura 2000.

2.2 Les groupements d'intérêt cynégétique

Les Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) désignent un ensemble de personnes physiques ou morales qui se sont regroupées pour une gestion concertée du gibier sur une zone géographique déterminée⁸. Le *tableau 8* liste les GIC présents en site Natura 2000. Ces GIC ne possèdent pas de plan de gestion particulier. Les espèces concernées sont en priorité le lièvre et le chevreuil (le cerf pour le GIC de la Breille).

Tableau 8 : Les Groupements d'Intérêt Cynégétique

Département	Nom du GIC	Communes concernées
Maine-et-Loire	GIC des Grandes Oreilles	14 communes dont : Breil, Linières-Bouton, Méon, Mouliherne, Noyant
	GIC des Plaines	Courléon, La Pellerine, Parçay-les-Pins, Vernantes, Vernoil
	GIC Loire-Authion	4 communes dont : Allonnes et Brain-sur-Allonnes
	GIC de la Breille	La Breille-les-Pins
Indre-et-Loire	GIC des Landes de Saint-Martin	22 communes dont : Continvoir, Ingrandes-de-Touraine, Restigné, Saint-Michel-sur-Loire et Saint-Patrice
	GIC du Gizellois	8 communes dont : Continvoir, Gizeux et Rillé
	GIC de la Forêt Bourgueilloise	6 communes dont : Bourgueil, Continvoir et Gizeux,

En plus des ACCA, AICA et GIC, il existe sur le territoire de la ZPS de nombreuses sociétés communales de chasse et des sociétés de chasse privées. Ces sociétés regroupent des détenteurs de droit de chasse qui mettent en commun leur territoire.

2.3 Les équipages de vénerie

Sur les deux départements, les chasseurs pratiquent principalement la chasse à tir avec un fusil ou une carabine, et avec ou sans chien. Cependant, pratiquement tous les modes de chasse sont représentés.

La vénerie, également appelée la chasse à courre, est un mode de chasse traditionnel qui se définit par la poursuite de l'animal chassé par les chiens jusqu'à ce qu'il soit rattrapé pour la mise à mort (appelée l'hallali)⁹. Il existe trois types de chasse à courre suivant les animaux chassés :

- la grande vénerie : elle se pratique à cheval et concerne le grand gibier (chevreuil, sanglier, cerf) ;
- la petite vénerie : elle se pratique à pied et concerne le petit gibier (surtout le lièvre, le renard et le lapin) ;
- la vénerie sous terre : elle consiste à capturer le gibier acculé dans son terrier (renard, blaireau et ragondin)⁹.

Le tableau 9 recense les équipages dont le chenil se trouve sur une commune concernée par la ZPS :

Tableau 9 : Les équipages de vénerie

Département	Vénerie	Espèce	Equipage	Commune
Maine et Loire	Petite vénerie	lièvre	Rallye des Grands Loups	Breil
		renard, lièvre	Equipage Chanteloup	Linières-Bouton
		lapin	Rallye Forgeais	Mouliherne
		lapin	Equipage du Val de Marne	Vernantes
	Vénerie sous terre	renard, blaireau, ragondin	Rallye Face à Face	Blou
			Rallye Brainois	Brain-sur-Allonnes
Indre et Loire	Grande vénerie	cerf	Rallye Touraine	Ambillou
		cerf	Equipage Champchevrier	Cléré-les-Pins
		chevreuil	Equipage d'Andigny Rallye Marchenoir	Saint-Etienne-de-Chigny
	Petite vénerie	renard	Rallye Fondettois	Ambillou
		renard	Rallye Boulo	Cléré-les-Pins
	Vénerie sous terre	renard, blaireau, ragondin	Rallye Benaichon	Benais
			Equipage de la Fouine	Cléré-les-Pins
			Equipage Rallye Foxter	Langeais

S'ajoutent à ce tableau de nombreux autres équipages invités à venir chasser sur le territoire Natura 2000.

Le château de Champchevrier situé sur la commune de Cléré-les-Pins (hors périmètre Natura 2000) est un haut lieu de la vénerie en Touraine. Des visites du site sont organisées chaque année et permettent aux touristes de s'imprégner de l'histoire du château et de ses traditions familiales. De même à Breil en Anjou a lieu tous les ans au 15 août la fête de la chasse dans le parc du château du Lathan (inclus dans le périmètre). Plusieurs évènements y sont organisés comme la démonstration de chiens de berger, la messe de Saint-Hubert, des spectacles équestres, etc.

2.4 Les circonscriptions des lieutenants de Louveterie

A l'origine, la louveterie a été créée par Charlemagne pour protéger les habitants et leurs élevages contre les loups. Aujourd'hui, les missions des lieutenants de louveterie ont été modifiées : ils sont chargés de veiller à la régulation des nuisibles et au maintien de l'équilibre de la faune sauvage en organisant des battues administratives par exemple¹⁰.

Les circonscriptions chevauchants le territoire de la ZPS sont recensées dans le *tableau 10*¹¹ et ¹² ci-dessous. En Maine-et-Loire, les circonscriptions des lieutenants de louveterie comprennent la totalité du territoire des communes. En Indre-et-Loire, les circonscriptions sont définies en fonction des sous-massifs cynégétiques. C'est la raison pour laquelle une commune peut être concernée par plusieurs circonscriptions.

Tableau 10 : Circonscriptions des lieutenants de Louveterie

Département	Circonscriptions	Communes
Maine-et-Loire	M de La Bouillerie	30 communes dont : Breil, La Pellerine, Méon, Noyant, Parçay-les-Pins
	M Portier	15 communes dont : Allonnes, Blou, Brain-sur-Allonnes, Courléon, La Breille-les-Pins, Neuillé, Vernantes, Vernoil
Indre-et-Loire	2	Ambillou, Avrillé-les-Ponceaux, Channay-sur-Lathan, Cléré-les-Pins, Continvoir, Gizeux, Hommes, Langeais, Mazières-de-Touraine, Rillé, Saint-Etienne-de-Chigny
	3	Ambillou, Saint-Etienne-de-Chigny
	4	Avrillé-les-Ponceaux, Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Gizeux, Ingrandes-de-Touraine, Langeais, Les Essards, Mazières-de-Touraine, Restigné, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice
	5	Avrillé-les-Ponceaux, Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Gizeux, Ingrandes-de-Touraine, Langeais, Les Essards, Restigné, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice
	7	Cinq-Mars-la-Pile, Langeais, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Patrice, Saint-Etienne-de-Chigny
	8	Saint-Patrice

EN RESUME

La chasse est une des activités reines en Anjou et en Touraine. Cependant, les contextes sont différents d'un département à l'autre.

En Maine-et-Loire, le réseau chasse apparaît bien structuré : les associations sont plutôt nombreuses en comparaison du département voisin et les GIC concernent plus de la moitié des communes du département. Le gibier y est riche et varié.

En Indre-et-Loire, les structures sont essentiellement privées et les propriétés de chasse sont très morcelées. Cependant, de grandes propriétés privées et clôturées sont présentes au sein du massif. La Touraine est le berceau de la chasse à courre : le cerf est abondant dans les massifs forestiers.

Les caractéristiques du site Natura 2000 du lac de Rillé et des forêts avoisinantes offre donc aux chasseurs un panel de gibier intéressant : grand gibier dans les massifs forestiers, petit gibier en zones de bocage et dans la plaine agricole et gibier d'eau sur les nombreux plans d'eau que comptent la ZPS.

En France, la pêche de loisirs rassemble plus de 1,42 million de pratiquants, ce qui la place devant la chasse de loisir qui compte en 2007 1,37 million de chasseurs¹.

La pêche de loisir dans les deux départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire représente près de 90 000 licenciés. 83 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique se partagent la gestion de près de 2700 km de cours d'eau en Maine-et-Loire et de 720 km de cours d'eau en Indre-et-Loire. L'Indre-et-Loire compte près de 300 ha de plans d'eau réservés à la pêche de loisir contre 500 ha en Maine-et-Loire.

1 La pêche de loisirs

1.1 Périodes d'ouverture 2010

La période générale d'ouverture de la pêche pour la saison 2010 s'étale du 13 mars au 19 septembre en première catégorie et du 1^{er} janvier au 31 décembre en deuxième catégorie. Mais les périodes de pêche sont adaptées pour de nombreuses espèces (*cf. annexe 15*)² et ³. En plus de ces périodes d'ouverture s'appliquent également des horaires d'ouverture et de fermeture détaillés au jour le jour.

1.2 Propriété et classement des cours d'eau

Le domaine public est la propriété de l'Etat qui loue ses lots aux AAPPMA. Le domaine privé appartient au propriétaire riverain du cours d'eau qui autorise ou non l'accès des rives aux pêcheurs⁴. En fonction de la biologie des espèces, les cours d'eau et plans d'eau sont classés en deux catégories piscicoles⁴. La réglementation en matière de pêche varie en fonction de ce classement :

- la première catégorie caractérisée par la présence naturelle des salmonidés (truite, omble, saumon) et d'espèces dites d'accompagnement (loches, vairons, chabots...),
- la seconde catégorie qui regroupe tous les autres cours d'eau et plans d'eau où l'on retrouve les cyprinidés (gardon, brème, carpe...) ainsi que la plupart des carnassiers (brochet, sandre, perche...).

Le territoire de la ZPS n'est traversé que par des cours d'eau du domaine privé et de deuxième catégorie. Mis à part le lac de Rillé géré par la Fédération d'Indre-et-Loire, il n'y a pas d'autres plans d'eau de pêche gérés par une AAPPMA sur le site.

1.3 Les domaines piscicoles

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) permet une gestion globale des cours d'eau. Il décrit la gestion piscicole à mettre en œuvre sur l'ensemble du département et définit entre autres les domaines piscicoles.

Le tableau 11 présente les domaines piscicoles rencontrés sur le territoire Natura 2000. Ils sont classés selon la faune piscicole qu'ils accueillent :

- cyprinicole (barbeau, perche, brochet, brème, carpe) ;
- intermédiaire (truite, chevaine, barbeau) ;
- salmonicole (salmonidés majoritaires).

Tableau 11 : Domaines piscicoles en zone Natura 2000

Domaine piscicole	Classement écologique
L'Authion	Cyprinicole
Le Lathan	Cyprinicole
Les Loges	Intermédiaire
Le Changeon amont	Intermédiaire
Le Changeon aval	Cyprinicole
La Roumer	Intermédiaire
La Brême	Cyprinicole

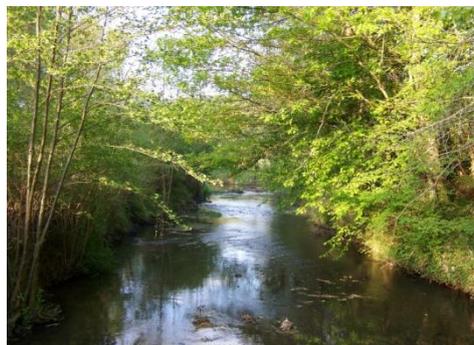


Photo 18 : Le Lathan – Vernantes
(A. Renard, avril 2011)

1.4 Les tailles minimales de capture

Chaque espèce dont le prélèvement est autorisé est soumise à une taille minimale de capture afin d'assurer sa reproduction (*cf. annexe 16*)^{5 et 6}. Suivant la catégorie des cours d'eau et des lieux de pêche, les modes de pêche sont également réglementés (nombre de cannes à pêche, nature des appâts, etc.).

1.5 Les réserves de pêche

Deux types de réserves existent :

- les réserves annuelles ou totales^{7 et 8}. Dans ces réserves, la pêche (sous quelques formes que ce soit) est interdite toute l'année. En 2010, 62 réserves annuelles sont comptées en Maine-et-Loire et 46 en Indre-et-Loire. Aucune ne concerne le site Natura 2000 de Rillé ;
- les réserves spécifiques ou temporaires^{9 et 10}. La pêche y est interdite du 1^{er} mars au 31 mai inclus. En Maine-et-Loire, 96 réserves temporaires sont identifiées en 2010 et 38 en Indre-et-Loire. Là aussi, aucune ne concerne la zone Natura 2000.

1.6 Le lac de Rillé

Le lac de Rillé est composé du Lac des Mousseaux en aval, propriété de l'Entente Interdépartementale de l'Authion et du lac de Pincemaille en amont, aménagé pour les activités touristiques. La réglementation en matière de pêche en ce qui concerne les lacs des Mousseaux et de Pincemaille est identique à celle des rivières du département d'Indre-et-Loire, à savoir¹¹ :

- en cas d'abaissement du plan d'eau, il sera procédé à la fermeture de la pêche ;
- timbre Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) obligatoire pour tous les pêcheurs ;
- quotas de captures journalières : 1 brochet, 2 sandres, 1 carpe ;
- pêche en bateau autorisée sur le lac des Mousseaux, interdite sur le lac de Pincemaille ;
- mise à l'eau des bateaux obligatoire au point d'embarquement ;
- amarrage des bateaux inoccupés interdit autour du lac ;
- circulation des bateaux avec moteur électrique tolérée ;
- amorçage en bateau interdit hors de la zone autorisée à la pêche en bateau ;
- la pêche en bateau ne devra pas perturber la pêche du bord ;
- balisage des coups de pêche interdit sur tout le lac ;
- le stationnement des véhicules ne devra pas entraver la mise à l'eau des embarcations ;
- zone de pêche autorisée balisée par des bouées blanches ;
- baignade et sports nautiques interdits ;
- parking obligatoire.

1.7 Les contrats territoriaux

Les anciens Contrats de Restauration et d'Entretien (CRE) sont désormais remplacés par des contrats territoriaux « milieux aquatiques » (CTMA). Le CTMA est conclu pour une durée de cinq ans entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers. Précédé d'une étude préalable définissant le programme d'actions, le contrat est à l'origine d'un suivi et d'une évaluation¹².

A la différence du CRE uniquement ciblé sur la restauration et l'entretien des cours d'eau, le CTMA intègre plusieurs volets thématiques comme l'agriculture, l'alimentation en eau potable, l'eau et l'industrie, etc. Les bénéficiaires peuvent être les communes, les collectivités, les associations, les agriculteurs dans le cadre des MAEt ou encore les propriétaires d'ouvrages hydrauliques. Les actions menées sont diverses¹² :

- cours d'eau et annexes : les actions visent à rétablir un régime hydrologique correct, la continuité des rivières, etc. ;
- zones humides : les objectifs sont le maintien et la restauration des zones humides et de leurs propriétés (régulation et stockage de l'eau) ;
- grands migrateurs : les actions ont pour but de restaurer les habitats et la continuité écologique de ses habitats et la libre circulation des poissons.

Sur le territoire Natura 2000, seul le CTMA Changeon-Lane est en cours. Il concerne les communes de Benais, Bourgueil, Continvoir, Gizeux, Hommes, Ingrandes-de-Touraine, Restigné, Rillé, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Saint-Patrice.

1.8 Le silure

Suite aux différents entretiens réalisés auprès des élus et structures du territoire Natura 2000, de nombreux témoignages ont porté sur la présence problématique du Silure glane (*Silurus glanis*) dans les lacs des Mousseaux et de Pincemaille à Rillé ainsi que dans le Lathan. C'est un poisson originaire d'Europe de l'Est



Photo 19 : Silure glane (N. Sloth)

qui s'est rapidement propagé dans toute l'Europe, naturellement ou suite à de nombreuses introductions pour la pêche de loisir. En effet, le silure est apprécié par les pêcheurs pour sa

force et son endurance au combat. C'est un prédateur pouvant atteindre plus de deux mètres de long et qui n'est régulé par aucune autre espèce à l'âge adulte étant donné ses mensurations.

Le silure est un opportuniste et se nourrit de toutes sortes d'animaux et notamment d'oiseaux aquatiques. Sur la ZPS, les effectifs sont jugés très importants et de nombreux cas de prédation sur des canards et des jeunes cygnes ont été rapportés, ce qui s'oppose directement à l'objectif de préservation de l'avifaune. De plus, des pêcheurs habitués du lac des Mousseaux constatent la diminution des prises de friture, ainsi que de carpes, brochets, sandres, etc.

Face à tant de témoignages convergents, il est souhaitable, dans le cadre de Natura 2000, se s'intéresser de près à cette espèce afin d'étudier les impacts réels qu'elle peut avoir sur l'avifaune et de manière générale sur les écosystèmes aquatiques.

2 La pêche professionnelle

Au sein du territoire Natura 2000, seule une exploitation piscicole a été recensée. Il s'agit de « Aquaculture Plus » située sur la commune des Essards. Elle produit des salmonidés (truites fario, arc-en-ciel, saumonées, saumons de fontaine) en circuit fermé ainsi que des cyprinidés (gardons, carpes, ...) en étangs. Cet établissement propose également des parcours et un bassin de pêche¹³.

A Brain-sur-Allonnes, un exploitant maraîcher s'est lancé dans la pisciculture de salmonidés en circuit fermé. Le siège de l'exploitation ne se situe pas en site Natura 2000.

EN RESUME

Avec la chasse, la pêche est une des principales activités de loisirs sur les deux départements. De nombreux organismes gravitent autour de la pêche et de la gestion de l'eau de manière générale : les pêcheurs ne sont pas les seuls bénéficiaires du réseau hydrographique dans des départements où l'activité agricole est bien présente.

La ZPS du Lac de Rillé est traversée de cours d'eau dont les principaux sont l'Authion, le Lathan, le Changeon, le Lane et la Roumer. De même, de nombreux plans d'eau majoritairement privés sont dispersés sur le site : l'étang des Loges, l'étang des Hautes-Belles et le lac de Rillé sont les plus connus.

Les constatations régulières de la prédation par le Silure glane sur les oiseaux d'eau dans les lacs de Rillé et le Lathan nécessite une réflexion sur l'impact réel de cette espèce sur l'avifaune à préserver.

La pêche professionnelle est également représentée sur le territoire par une exploitation piscicole recensée sur la commune des Essards.

8^e partie : ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Les enjeux socio-économiques traduisent les préoccupations des différents utilisateurs du territoire vis-à-vis de l'avifaune à protéger. Le croisement de ces enjeux avec les enjeux écologiques exprimés au travers du diagnostic écologique permettront de dégager les objectifs de développement durable du site.

Durant les interventions, réunions et entretiens réalisés en 2010 dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs de la ZPS « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine », les acteurs locaux ainsi que les représentants des différentes activités pratiquées sur le territoire ont pu exprimer leurs intérêts respectifs. D'une manière générale, ces intérêts convergent et il est possible de résumer les enjeux socio-économiques en deux points :

- **Maintenir et développer le potentiel économique du territoire, toutes activités confondues dans une optique de développement durable ;**
- **Permettre à chacun de continuer à pratiquer son ou ses loisirs librement dans le respect de la biodiversité.**

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Forêts privées sur les communes Natura 2000 (source : cadastre 2003).....	79
Annexe 2 : Les régions agricoles incluses ou voisines du territoire Natura 2000.....	80
Annexe 3 : Productions animales.....	81
Annexe 4 : Productions végétales.....	82
Annexe 5 : Surface Agricole Utile.....	83
Annexe 6 : Statut juridique des exploitations.....	84
Annexe 7 : Evolution du nombre d'exploitations sur les communes Natura 2000.....	85
Annexe 8 : L'Agriculture Biologique en départements.....	86
Annexe 9 : ICPE sur les communes Natura 2000.....	87
Annexe 10 : Entreprises sur les communes Natura 2000.....	88
Annexe 11 : Carrières en activité sur les communes Natura 2000.....	89
Annexe 12 : Offre d'hébergement et restaurants sur les communes Natura 2000.....	90
Annexe 13 : Circuits PR recensés sur les communes Natura 2000.....	92
Annexe 14 : Campagne de chasse 2009-2010.....	93
Annexe 15 : Périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche 2010.....	94
Annexe 16 : Tailles minimales de capture.....	95

Annexe 1 : Forêts privées sur les communes Natura 2000 (source : cadastre 2003)

Dptmt	Commune	Surface boisée (ha)	Nb de propriétaires	Tx de boisement (%)	
Maine et Loire	Allonnes	729	260	19,6	15 communes 12 037 ha boisés 4110 propriétaires forestiers 33,0 % de taux de boisement
	Blou	255	88	11,8	
	Brain-sur-Allonnes	1335	496	40,2	
	Breil	377	128	23,2	
	Courléon	571	160	39,4	
	La Breille-les-Pins	2149	791	78,1	
	La Pellerine	233	102	57,4	
	Linières-Bouton	513	115	53,4	
	Méon	334	136	23,2	
	Mouliherne	1825	405	44,8	
	Neuillé	500	201	36,1	
	Noyant	139	88	4,8	
	Parçay-les-Pins	922	367	32,6	
	Vernantes	1065	368	25,2	
	Vernoil-le-Fourrier	1090	405	34,0	
Indre et Loire	Ambillou	2741	144	55,0	20 communes 22 169 ha boisés 6522 propriétaires forestiers 39,6 % de taux de boisement
	Avrillé-les-Ponceaux	1820	206	54,7	
	Benais	964	670	46,2	
	Bourgueil	1272	646	38,3	
	Channay-sur-Lathan	400	189	14,0	
	Cinq-Mars-la-Pile	405	460	19,8	
	Cléré-les-Pins	1322	228	37,2	
	Continvoir	2441	532	58,6	
	Gizeux	703	159	33,8	
	Hommes	736	178	25,2	
	Ingrandes-de-Touraine	372	343	37,7	
	Langeais	3035	489	50,5	
	Les Essards	157	95	32,2	
	Mazières-de-Touraine	1545	177	45,5	
	Restigné	172	302	8,3	
	Rillé	931	221	36,9	
	Saint-Etienne-de-Chigny	1034	285	48,0	
	Saint-Michel-sur-Loire	763	241	48,6	
	Saint-Nicolas-de-Bourgueil	819	657	22,3	
Saint-Patrice	536	300	29,8		
TOTAL	35 communes	34 206	10 632	37,0	

Annexe 2 : Les régions agricoles incluses ou voisines du territoire Natura 2000

Département	Territoire	Communes concernées	Caractéristiques
INDRE-ET-LOIRE	Bassin de Saigné 15 600 ha	Ambillou, Avrillé-les-Ponceaux, Channay-sur-Lathan, Cléré-les-Pins, Continvoir, Gizeux, Hommes, Mazières-de-Touraine, Rillé	– faluns du Miocène ; – sols sableux à sablo-argileux carbonatés ou sableux désaturés ; – cultures annuelles (42 %), boisements (23 %), espaces naturels (16%), cultures permanentes (13 %) ; – dominance polyculture-élevage.
	Forêts et gâtines du Nord-Ouest tourangeau 60 000 ha	Ambillou, Avrillé-les-Ponceaux, Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Cléré-les-Pins, Continvoir, Ingrandes-de-Touraine, Langeais, Les Essards, Mazières-de-Touraine, Restigné, Rillé, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice	– argiles à silex ; – sols acides ; – boisements (66 %), cultures annuelles (12 %), espaces naturels (10 %), cultures permanentes (7 %) ; – dominance polyculture-élevage.
	Vallée et terrasses de la Loire 16 700 ha	Cinq-Mars-la-Pile, Langeais, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Patrice,	– plaine alluviale composée de varennnes ; – sols légers, pauvres, secs en été et hydromorphes en hiver ; – cultures annuelles (35 %), boisements (13 %), espaces naturels (13 %), cultures permanentes (10 %) ; – dominance polyculture.
	Coteaux viticoles de Bourgueil et Saint-Nicolas-de-Bourgueil 4100 ha	Benais, Bourgueil, Ingrandes-de-Touraine, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil	– alluvions anciennes : sables, galets et lits de graviers ; – dominance viticulture.
	Confluence Loire-Vienne 15 500 ha	Bourgueil, Ingrandes-de-Touraine, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice	– plaine alluviale ; – sols sablo-argileux et limono-sableux, souvent hydromorphes ; – espaces naturels (33 %), cultures permanentes (24 %), cultures annuelles (24 %), boisements (11 %) ; – agriculture diversifiée et spécialisée.
MAINE-ET-LOIRE	Baugeois 80 000 ha	Blou, Breil, Courléon, La Breille-les-Pins, La Pellerine, Linières-Bouton, Méon, Mouliherne, Neuillé, Noyant, Parçay-les-Pins, Vernantes, Vernoil	– 75 % polyculture élevage ; – 40 % de l'arboriculture de Maine-et-Loire ; – grandes cultures (49 %), surfaces fourrages (47 %), semences (2 %), légumes (1 %), horticulture (0,5 %), arboriculture (0,35 %).
	Vallée de la Loire 15 000 ha	Allonnes, Brain sur Allonnes	– 80 % de l'horticulture (des pépinières et des semences) du département ; – 60 % des légumes ; – grandes cultures (47 %), surfaces fourrages (27 %), semences (15 %), légumes (5 %), horticulture (3,5 %), arboriculture (2,5 %).

Annexe 3 : Productions animales

Annexe 3A : Production animales en Maine-et-Loire

Maine-et-Loire	Exploitations			Cheptel (têtes)		
	2000	2005	2007	2000	2005	2007
Bovins	5793	5037	4775	545 975	516 173	538 855
Equins	1503	1405	879	9345	ns	ns
Caprins	497	466	ns	25 954	ns	ns
Ovins	1493	1028	789	64 865	ns	ns
Porcins	906	644	465	349 536	313 013	326 478
Lapines mères	1506	476	ns	8453	ns	ns
Volailles	5371	2767	1393	11 597 664	14 497 141	11 125 457
Total exploitations	12 343	10 166	9010			

ns : données non significatives du point de vue statistique

Annexe 3B : Productions animales en Indre-et-Loire

Indre-et-Loire	Exploitations			Cheptel (têtes)		
	2000	2005	2007	2000	2005	2007
Bovins	1192	934	868	80 682	76 685	80 118
Equins	506	350	ns	2120	ns	ns
Caprins	373	225	187	40 595	44 329	43 659
Ovins	842	506	432	ns	ns	ns
Porcins	270	ns	ns	58 116	57 761	61 397
Lapines mères	1299	ns	ns	ns	ns	ns
Volailles	2812	881	625	ns	ns	ns
Total exploitations	6678	5733	5071			

ns : données non significatives du point de vue statistique

Annexe 4 : Productions végétales

Annexe 4A : Productions végétales en Indre-et-Loire

Indre-et-Loire	Exploitations			Superficie (ha)		
	2000	2005	2007	2000	2005	2007
Céréales	4378	3738	3361	162 151	162 438	158 558
Cultures industrielles (colza, tournesol, soja, ...)	3164	2561	2454	71 106	62 775	63 991
Légumes secs et protéagineux	207	301	202	2163	2784	2228
Fourrages	1766	1354	1304	34 559	34 252	33 685
Superficie toujours en herbe (STH)	2328	1834	1602	21 150	18 985	19 682
Pommes de terre et tubercules	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Légumes frais (y compris fraises et melons)	693	ns	214	1215	953	982
Fleurs et plantes ornementales	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Vignes	2660	1866	1500	10 687	10 920	10 782
Cultures permanentes entretenues	342	259	259	2371	2254	2142
Jachères	4157	3620	3365	37 203	37 989	36 365
Total exploitations/SAU départementale	6678	5733	5071	343 140	333 655	328 741

ns : données non significatives du point de vue statistique

Annexe 4B : Productions végétales en Maine-et-Loire

Maine-et-Loire	Exploitations			Superficie (ha)		
	2000	2005	2007	2000	2005	2007
Céréales	7689	6696	6122	126 949	143 928	148 759
Cultures industrielles (colza, tournesol, soja, ...)	3214	2401	2412	36 355	27 777	30 118
Légumes secs et protéagineux	854	719	419	6401	5 713	3301
Fourrages	6049	5221	5064	162 266	165 617	170 430
Superficie toujours en herbe (STH)	8326	6808	6170	87 125	84 768	84 475
Pommes de terre et tubercules	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Légumes frais (y compris fraises et melons)	874	611	540	2530	2389	2544
Fleurs et plantes ornementales	278	160	138	587	573	497
Vignes	2334	1722	1396	20 327	21 370	21 274
Cultures permanentes entretenues	753	601	503	8453	7418	7454
Jachères	4264	4070	3917	20 725	25 784	23 247
Total exploitations/SAU départementale	12 343	10 166	9010	472 332	485 811	492 205

ns : données non significatives du point de vue statistique

Annexe 5 : Surface Agricole Utile

Annexe 5A : Répartition de la SAU en Indre-et-Loire

Indre-et-Loire	Exploitations			SAU (ha)		
	2000	2005	2007	2000	2005	2007
Moins de 5 ha	2131	1635	1247	3570	2678	2208
De 5 à moins de 10 ha	358	337	350	2598	2441	2470
De 10 à moins de 20 ha	747	633	513	10 179	9050	7342
De 20 à moins de 35 ha	472	376	358	12 937	10 145	9744
De 35 à moins de 50 ha	464	305	323	19 922	12 995	13 717
De 50 à moins de 100 ha	1287	1118	1003	95 930	83 831	74 761
De 100 à moins de 200 ha	1154	1183	1131	155 606	163 415	157 919
De 200 à moins de 300 ha	129	151	179	30 328	34 691	40 382
300 ha et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Total exploitations/SAU départementale	6775	5777	5158	343 140	333 655	328 741

ns : données non significatives du point de vue statistique

Annexe 5B : Répartition de la SAU en Maine-et-Loire

Maine-et-Loire	Exploitations			SAU (ha)		
	2000	2005	2007	2000	2005	2007
Moins de 5 ha	3257	2061	1303	5649	3809	2611
De 5 à moins de 10 ha	1003	884	740	7337	6579	5384
De 10 à moins de 20 ha	1029	711	687	14 734	10 599	10 314
De 20 à moins de 35 ha	1673	1363	1153	46 525	37 376	31 327
De 35 à moins de 50 ha	1740	1391	1238	73 493	59 306	52 508
De 50 à moins de 100 ha	2922	2835	2786	199 756	197 081	195 041
De 100 à moins de 200 ha	866	991	1098	113 462	130 137	146 184
De 200 à moins de 300 ha	ns	ns	ns	ns	ns	ns
300 ha et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Total exploitations/SAU départementale	12 538	10 404	9201	472 332	485 811	492 205

ns : données non significatives du point de vue statistique

Annexe 6 : Statut juridique des exploitations

Annexe 6A : Statut juridique des exploitations en Indre-et-Loire

Indre-et-Loire	Exploitations		
	2000	2005	2007
Exploitant individuel	5307	4219	3595
GAEC	433	435	373
EARL	737	841	907
Société civile	215	208	211
Total sociétés	1466	1555	1556
Tous statuts	6775	5777	5158

Annexe 6B : Statut juridique des exploitations en Maine-et-Loire

Maine-et-Loire	Exploitations		
	2000	2005	2007
Exploitant individuel	8752	6363	4949
GAEC	1136	1141	1152
EARL	1733	1958	2181
Société civile	ns	ns	ns
Total sociétés	3773	4013	4223
Tous statuts	12 538	10 404	9201

ns : données non significatives du point de vue statistique

Annexe 7 : Evolution du nombre d'exploitations sur les communes Natura 2000

Département	Commune	Nombre d'exploitations				SAU 2000
		1988	2000	2007	2010	
Indre-et-Loire	Ambillou	43	15	nd	nd	1328
	Avrillé-les-Ponceaux	29	12		2	539
	Benais	55	26		nd	417
	Bourgueil	100	56		nd	467
	Channay-sur-Lathan	52	34		15	1857
	Cinq-Mars-la-Pile	37	19		2	544
	Cléré-les-Pins	54	25		≈ 18	1289
	Continvoir	30	13		1	100
	Gizeux	41	28		6	1128
	Hommes	45	25		≈ 10	1791
	Ingrandes-de-Touraine	30	23		14	214
	Langeais	59	23		nd	520
	Les Essards	0	0		0	0
	Mazières-de-Touraine	40	18		≈ 8	1320
	Restigné	109	87		≈ 35	1118
	Rillé	23	17		≈ 7	1166
	Saint-Etienne-de-Chigny	14	4		2	172
	Saint-Michel-sur-Loire	23	13		1	138
Saint-Nicolas-de-Bourgueil	143	108	≈ 80	1203		
Saint-Patrice	29	19	5	431		
Maine-et-Loire	Allonnes	207	104	64	nd	1700
	Blou	80	51	31	22	1641
	Brain-sur-Allonnes	113	68	33	28	802
	Breil	33	15	7	7	825
	Courléon	20	7	4	2	292
	La Breille-les-Pins	25	9	5	3	66
	La Pellerine	10	c	3	3	c
	Linières-Bouton	6	3	3		16
	Mouliherne	65	28	14	≈ 14	948
	Méon	30	15	11	8	1189
	Neuillé	49	37	12	12	555
	Noyant	69	32	26	nd	1878
	Parçay-les-Pins	78	36	27	≈ 16	1603
	Vernantes	85	53	28	≈ 20	1868
	Vernoil-le-Fourrier	79	31	26	≈ 20	1366

c : confidentiel (par application de la loi sur le secret statistique)/nd : information non disponible

Annexe 8 : L'Agriculture Biologique en départements

Type de production	Cultures/ élevages	Indre-et-Loire		Maine-et-Loire	
		Nb d'exploitations*	Surfaces (ha)/ nb de têtes	Nb d'exploitations*	Surfaces (ha)/ nb de têtes
Productions végétales	Céréales	50	1542	188	3011
	Oléagineux	23	337	33	203
	Protéagineux	20	238	66	403
	Légumes	27	68	86	244
	Fruits	17	93	47	171
	Vignes	59	642	78	836
	STH	5	15	12	104
	fourrages	62	1784	253	9932
	TOTAL	263	4719	763	14 904
Productions animales	Bovins	16	612	149	5695
	Ovins	4	136	21 + c	1196
	Caprins	5	522	5	521
	Porcins	c	c	10	204
	Volailles	8	14647	27	72364
		TOTAL	> 33	15 917	212

*nombre d'exploitations agricoles pratiquant cette culture/atelier d'élevage (une même exploitation peut pratiquer une ou plusieurs cultures/élevages) / c : confidentiel (par application de la loi sur le secret statistique)

Annexe 9 : ICPE sur les communes Natura 2000

Commune	Activité	Régime*
Allonnes	Bovins	2D
Ambillou	Bovins	2D
	Chenils	1A/1D
	Faune sauvage	1D
Avrillé-les-Ponceaux	Bovins	1D
	Faune sauvage	1D
Benais	Faune sauvage	1D
	Viticulture	10D
Blou	Bovins	4D
	Volailles	3D
Bourgueil	Viticulture	23D
Brain-sur-Allonnes	Bovins	2D
Breil	Chenils	2D
Channay-sur-Lathan	Bovins	1A/1D
	Chenils	2D
	Volailles	2D
Cinq-Mars-la-Pile	Faune sauvage	1D
	Viticulture	1D
Cléré-les-Pins	Bovins	1D
	Volailles	1D
Gizeux	Bovins	1D
	Faune sauvage	1D
	Volailles	1D
Hommes	Bovins	1D
	Bovins/porcins	1D
Ingrandes-de-Touraine	Viticulture	6D
Langeais	Champignonnière	1A
	Chenil	1D
	Faune sauvage	2D
Linières-Bouton	Chenil	1D
Mazières-de-Touraine	Bovins	1A/2D
	Volailles/couvoir	1D

Commune	Activité	Régime*
Méon	Bovins	1DC/5D
	Veaux	1D
	Volailles	1D
Mouliherne	Bovins	1A/1D
	Porcins	1A/1D
	Volailles	1DC/2D
Neuillé	Volailles	1D
Noyant	Bovins	4D
	Chenil	1D
	Lapins	1D
	Porcins	1D
	Volailles	3D
Parçay-les-Pins	Stockage fourrage	1D
	Bovins	1D
	Faune sauvage	2A
Restigné	Viticulture	19D
Rillé	Bovins	1D
	Porcins	1D
	Volailles	1D
Saint-Etienne-de-Chigny	Chenils	3D
Saint-Michel-sur-Loire	Chenil	1D
Saint-Nicolas-de-Bourgueil	Viticulture	54D
Saint-Patrice	Viticulture	2D
Vernantes	Bovins	2D
	Chenil	2D
	Lapins	1D
	Porcins	1A/1D
	Volailles	1DC/7D
Vernoil-le-Fourrier	Chenil	2D
	Porcins	1D
	Volailles	3D
TOTAL		217 ICPE

*A : Autorisation/D : Déclaration/DC : Déclaré-Contrôlé

Annexe 10 : Entreprises sur les communes Natura 2000

Communes	Nb entreprises*
Allonnes	73 (1 ZA)
Ambillou	44 (2 ZA)
Avrillé-les-Ponceaux	9
Benais	18 (1 ZA)
Blou	10
Bourgueil	135 (1 ZI)
Brain-sur-Allonnes	40
Breil	7
Channay-sur-Lathan	11
Cinq-Mars-la-Pile	58 (1 ZA, 1 ZI)
Cléré-les-Pins	27 (1 ZA)
Continvoir	9
Courléon	1
Gizeux	18
Hommes	22 (1 ZI)
Ingrandes-de-Touraine	2
La Breille-les-Pins	19
Langeais	134 (2 ZI)
La Pellerine	6
Les Essards	3
Linières-Bouton	5
Mazières-de-Touraine	25 (1 ZA)
Méon	4
Mouliherne	24 (1 ZA)
Neuillé	21 (1 ZA)
Noyant	70 (3 ZI)
Parçay-les-Pins	12
Restigné	31 (1 ZA)
Rillé	9
Saint-Michel-sur-Loire	7
Saint-Nicolas-de-Bourgueil	34
Saint-Patrice	17
Saint-Etienne-de-Chigny	22 (1 ZA)
Vernantes	50 (1 ZI)
Vernoil-le-Fourrier	38 (1 ZA, 1 ZI)

* ZA : Zone Artisanale, ZI : Zone Industrielle

Annexe 11 : Carrières en activité sur les communes Natura 2000

Communes	Identité carrières	Activités	Date autorisation Régime
Ambillou	SARL Courtigné	Extraction (nd)	nd
Bourgueil	Morin Carrières	Exploitation (120 kT/an)	06/07/2004 Autorisation
		Broyage, concassage, criblage (21 kW)	17/12/1999 Non classé
Channay-sur-Lathan	SEDSG – Dragages St Georges	Exploitation (170 kT/an)	10/02/1995 Autorisation
	SEDSG – Dragages St Georges	Exploitation (145 kT/an)	05/03/2003 Autorisation
Cinq-Mars-la-Pile	SEDSG – Dragages St Georges	Exploitation (100 kT/an)	05/01/2000 Autorisation
		Broyage, concassage, criblage	05/01/2000 Déclaration
Hommes	Huet SARL	Exploitation (10 kT)	10/08/2009 Autorisation
Langeais	Carreaux Caballero	Exploitation (150 T)	21/01/1987 Autorisation
Mouliherne	Durand Luc	Exploitation (150 kT/an prod. max)	22/02/2008 Autorisation
		Broyage, concassage, criblage (750 kW)	22/02/2008 Autorisation
Noyant	Herve SA	Exploitation (150 kT/an prod. max)	07/03/2003 Autorisation
		Broyage, concassage, criblage (550 kW)	07/03/2003 Autorisation
	Justeau Frères	Exploitation (3500 m ³ prod. max)	12/03/1998 Autorisation
	Justeau Frères	Exploitation (8 kT/an prod. max)	09/11/2004 Autorisation
Vernoil-le-Fourrier	Gennetay Luc	Exploitation (nd)	Date autorisation : nd Autorisation

nd : information non disponible

Annexe 12 : Offre d'hébergement et restaurants sur les communes Natura 2000

Communes	Hôtels ¹		Location de meublés ²		Chambres chez l'habitant ³		Héb. collectifs ⁴		Hôtellerie de plein air ⁵		Gîtes de groupe ⁶		Autres héb. collectifs ⁷		Aires de camping-car ⁸	Capacité d'accueil en héb. marchand ⁹	Résidences secondaires ¹⁰		Capacité d'accueil touristique ¹¹	Restaurants
	étab.	lits	étab.	lits	étab.	pers.	étab.	lits	étab.	lits	étab.	pers.	étab.	lits	aires	lits	étab.	lits	lits	étab.
Allonnes			13	47					1	270						317	37	185	502	
Ambillou			1	4									1	9		13	33	165	178	2
Av.-les-P.			2	8							1	35				43	43	215	258	1
Benais			3	12	9	21							1	100		133	36	180	313	
Blou			4	8												8	16	80	88	1
Bourgueil	3	104	22	88	5	12			1	264	1	54			2	522	95	475	997	10
Brain/A.			14	40					1	228						268	49	245	513	
Breil			2	15												15	37	185	200	
Channay/L.			2	4	4	9										13	31	155	168	
C.-M.-la-P.	2	32	6	24	9	24			1	99						179	56	280	459	2
Cléré-les-P.			0	0	3	6			1	302						308	67	335	643	1
Continvoir			2	8												8	56	280	288	1
Courléon			2	9												9	45	225	234	
Gizeux			2	8												8	42	210	218	
Hommes			8	64	5	10										74	37	185	259	1
Ing.-de-T.			2	8	3	6										14	41	205	219	
La B.-les-P.	1	14	4	10					1	156						180	25	125	305	2
La Pellerine	1	14	0	0												14	15	75	89	1
Langeais	3	60	7	28	22	51			1	300						439	110	550	989	15
Les Essards			2	8	5	12										20	19	95	115	
Linières-B.			1	10												10	21	105	115	1
Maz.-de-T.			5	20	3	10										30	56	280	310	1
Méon			2	6												6	17	85	91	
Mouliherne			5	10											1	10	80	400	410	2
Neuillé			10	28											1	28	15	75	103	1
Noyant	1	12	3	6			1	60	1	36						114	48	240	354	4
Parçay-les-P.			0	0												0	111	555	555	
Restigné	2	36	8	32	23	54										122	81	405	527	2
Rillé	1	12	4	16	6	12			1	519						559	41	205	764	2
St-Et.-de-C.	1	70	2	8	3	6					1	50			1	134	40	200	334	1
St-Michel/L.	1	26	0	0	12	30										56	43	215	271	1

Communes	Hôtels ¹		Location de meublés ²		Chambres chez l'habitant ³		Hébergement collectif ⁴		Hôtellerie de plein air ⁵		Gîtes de groupe ⁶		Autres hébergements collectifs ⁷		Aires de camping-car ⁸	Capacité d'accueil en hébergement marchand ⁹	Résidences secondaires ¹⁰		Capacité d'accueil touristique ¹¹	Restaurants
	étab.	lits	étab.	lits	étab.	pers.	étab.	lits	étab.	lits	étab.	pers.	étab.	lits	aires	lits	étab.	lits	lits	étab.
St-N.-de-B.			8	32	8	21										53	27	135	188	1
Saint Patrice	1	68	1	4	7	19					1	20				111	58	290	401	1
Vernantes	1	20	9	32					1	75						127	20	100	227	1
Vernoil-le-F.			2	4												4	63	315	319	
TOTAL	18	468	158	601	127	303	1	60	10	2249	4	159	2	109	5	3949	1611	8055	12 004	55

Pour chaque type d'hébergement est précisé le nombre d'établissements (« étab. ») et la capacité d'accueil en nombre de lits ou en nombre de personnes (« au réel »).

¹ : Recensement des hôtels classés en préfecture et des hôtels non classés inscrits au Registre du Commerce

² : Recensement des gîtes ruraux et meublés labellisés ou non

³ : Recensement en Indre-et-Loire des chambres chez l'habitant "Gîtes de France", "Clévacances", "Fleurs de soleil", "Bienvenue aux châteaux", "Bed and Breakfast France", "Châteaux & Hôtels de France", "Châteaux & Demeures de Traditions", "Symboles de France", "Demeures et Maisons d'Hôtes en France", "Châteaux-France" et hors labels inscrites au Registre du Commerce, sur les listes des Offices de Tourisme intercommunaux et autres organismes de tourisme ou repérées via des sites internet d'annonces de particuliers à particuliers sélectionnés sur certains critères (ex : Amivac, Likhom, Pour les vacances...)

⁴ : Recensement des Villages vacances, auberges de jeunesse, centres de vacance, résidences de tourisme, résidences meublées et résidences hôtelières

⁵ : Recensement des campings classés en préfecture, aires naturelles de camping, campings à la ferme et parcs résidentiels de loisirs

⁶ : Recensement en Indre-et-Loire des gîtes "Gîtes de France" et des gîtes hors labels inscrits sur les listes des Offices de Tourisme, du Comité Départemental du Tourisme de Touraine et d'autres organismes de tourisme

⁷ : Recensement en Indre-et-Loire des établissements identifiés par le CDT comme hébergements de groupe ou collectifs et/ou agréés par la DDJS pour l'accueil de séjour

⁸ : Recensement des aires de camping-car. Données Indre-et-Loire : aires de camping proposant au minimum les 4 services suivants : évacuation des eaux grises, évacuation des eaux noires, ravitaillement en eau potable et dépôt des ordures ménagères

⁹ : Capacité d'hébergement en nombre de lits et "au réel" des hôtels, des gîtes et meublés, chambres chez l'habitant, hébergements collectifs et hôtellerie de plein air, gîtes de groupe et aires de camping-car

¹⁰ : Parc recensé en 2006 (source : INSEE, RP 2006 exploitation principale)

¹¹ : Capacité d'accueil en hébergement marchand⁹ et non marchand (capacité d'accueil en résidences secondaires¹⁰)

Sources : CDT 49 et OE2T (2009)

Annexe 13 : Circuits PR recensés sur les communes Natura 2000

Commune	Circuits	Km de pistes
Allonnes	2	7/14
Ambillou	2	6/27
Avrillé-les-Ponceaux	2	7/12 ou 14
Benais	2	7/13
Blou – Neuillé	1	15
Bourgueil	3	11/13/14
Brain sur Allonnes	2	7/7,5
Breil	1	18,5
Channay-sur-Lathan	2	8,5/10
Cinq-Mars-la-Pile	2	10 ou 15/10 ou 14
Cléré-les-Pins	2	9/13
Continvoir	2	9/15
Gizeux	2	5,5 ou 13/12
Hommes	3	5/6,5/12
Ingrandes-de-Touraine	2	4/10
La Breille-les-Pins	1	12
Langeais	1	4.5
Les Essards	2	8/13,5
Linières-Bouton	1	9
Mazières-de-Touraine	4	3/8/10/15
Mouliherne	1	11
Neuillé	1	12
Noyant	2	7,5/13
Parçay-les-Pins	1	15,5
Restigné	2	9,5/11,5
Rillé	3	4/10/15
Saint-Etienne-de-Chigny	3	3,5/3,5/8
Saint-Nicolas-de-Bourgueil	2	13/14
Saint-Patrice	1	13
Vernantes	3	10/18,5/36
TOTAL	58	452

Annexe 14 : Campagne de chasse 2009-2010

Annexe 14A : Campagne de chasse 2009-2010 – gibier sédentaire

Gibier sédentaire	Maine-et-Loire		Indre-et-Loire	
	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
Cas général	20 septembre 2009	28 février 2010	20 septembre 2009	28 février 2010
Chevreuil	20 septembre 2009	28 février 2010	20 septembre 2009 ou 1 ^{er} juin 2009 (tir d'été)	28 février 2010
Cerf	11 octobre 2009	28 février 2010	20 septembre 2009 ou 1 ^{er} septembre 2009 (tir d'été)	28 février 2010
Daim	20 septembre 2009	28 février 2010	20 septembre 2009 ou 1 ^{er} juin 2009 (tir d'été)	28 février 2010
Sanglier	20 septembre 2009	28 février 2010	20 septembre 2009	28 février 2010
Lièvre	20 septembre 2009	31 décembre 2009	20 septembre 2009	30 novembre 2009
Perdrix rouge et grise	20 septembre 2009	15 novembre 2009	20 septembre 2009	22 novembre 2009
Faisan	20 septembre 2009	15 janvier 2010	20 septembre 2009	3 janvier 2010
Blaireau	20 septembre 2009	15 janvier 2010	20 septembre 2009	28 février 2010
Vènerie	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
Chasse à courre	15 septembre 2009	31 mars 2010	15 septembre 2009	31 mars 2010
Chasse sous terre Cas général	15 septembre 2009	15 janvier 2010	15 septembre 2009	15 janvier 2010
Chasse sous terre Blaireau	15 mai 2010	14 septembre 2010	1 ^{er} juillet 2009 15 mai 2010	14 septembre 2009 30 juin 2010

Annexe 14B : Campagne de chasse 2009-2010 – gibier d'eau

Gibier d'eau	Ouverture	Clôture
Oies cendrée, Oie des moissons, Oie rieuse	27 septembre 2009	10 février 2010
Canards de surface Dont Canard chipeau	27 septembre 2009 15 septembre 2009	31 janvier 2010
Canards plongeurs Dont Fuligule milouin, Fuligule morillon et Nette rousse	27 septembre 2009 15 septembre 2009	10 février 2010 10 février 2010
Rallidés	15 septembre 2009	31 janvier 2010
Limicoles Dont Bécassine des marais et Bécassine sourde Vanneau huppé	27 septembre 2009 27 septembre 2009 15 octobre 2009	31 janvier 2010

Annexe 14C : Campagne de chasse 2009-2010 – oiseaux de passage

Oiseaux de passage	Ouverture	Clôture
Caille des blés	29 août 2009	20 février 2010
Tourterelle des bois	29 août 2009	20 février 2010
Tourterelle turque	27 septembre 2009	20 février 2010
Bécasse des bois	27 septembre 2009	20 février 2010
Alouette des champs	27 septembre 2009	31 janvier 2010
Pigeons	27 septembre 2009	10 février 2010
Turdidés	27 septembre 2009	10 février 2010

Annexe 15 : Périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche 2010

Espèce	Maine-et-Loire	Indre-et-Loire
Cours d'eau 1ère catégorie		
Ouverture générale du 13 mars au 19 septembre 2010		
Saumon franc ou de montée, truite de mer	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année
Saumon bécard ou de descente	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année
Truite fario, omble chevalier, saumon de fontaine, cristivomer	13 mars au 19 septembre 2010	13 mars au 19 septembre 2010
Truite arc-en-ciel	13 mars au 19 septembre 2010	13 mars au 19 septembre 2010
Ombre commun	15 mai au 19 septembre 2010	15 mai au 19 septembre 2010
Anguille argentée	Pêche interdite	Pêche interdite
Anguille jaune	Pêche interdite	15 mars 2010 au 15 septembre 2010
Brochet et sandre	13 mars au 19 septembre 2010	13 mars au 15 septembre 2010
Ecrevisses à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches, à pattes grêles	24 juillet au 2 août 2010	Pêche interdite toute l'année
Autres écrevisses	13 mars au 19 septembre	13 mars au 19 septembre
Grenouilles vertes ou rousses	1 ^{er} juillet au 19 septembre 2010	15 mai au 19 septembre 2010
Cours d'eau 2^e catégorie		
Ouverture générale du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010		
Saumon franc ou de montée, truite de mer	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année
Saumon bécard ou de descente	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année
Truite fario, omble chevalier, saumon de fontaine, cristivomer	13 mars au 19 septembre 2010	13 mars au 19 septembre 2010
Truite arc-en-ciel	Pêche autorisée toute l'année	Pêche autorisée toute l'année
Ombre commun	15 mai au 31 décembre 2010	15 mai au 31 décembre 2010
Anguille argentée	15 mars au 15 septembre 2010	Pêche interdite toute l'année
Anguille jaune	15 mars au 15 septembre 2010	15 mars au 15 septembre 2010
Brochet et sandre	1 ^{er} mai au 31 janvier 2010	1 ^{er} mai au 31 janvier 2010
Ecrevisses à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches, à pattes grêles	24 juillet au 2 août 2010	Pêche interdite toute l'année
Autres écrevisses	Pêche autorisée toute l'année	Pêche autorisée toute l'année
Grenouilles vertes ou rousses	1 ^{er} juillet au 31 décembre 2010	15 mai au 19 septembre

Annexe 16 : Tailles minimales de capture

Espèce	Maine-et-Loire	Indre-et-Loire
Brochet	50 cm (en 2 ^e catégorie)	50 cm (en 2 ^e catégorie)
Sandre	40 cm (en 2 ^e catégorie)	40 cm (en 2 ^e catégorie)
Black-bass	30 cm (en 2 ^e catégorie)	30 cm (en 2 ^e catégorie)
Ombles	30 cm	25 cm
Ecrevisses	9 cm (à pattes rouges, grêles, blanches, des torrents)	9 cm (à pattes rouges, grêles, blanches, des torrents)
Truites	23 cm (limitées à 6 truites par jour autre que truite de mer)	25 cm (autre que la truite de mer)
Mulet	20 cm	20 cm
Lamproie fluviatile	20 cm	20 cm
Lamproie marine	40 cm	40 cm
Aloses	30 cm	30 cm
Huchon		70 cm

BIBLIOGRAPHIE

1^{ère} partie : ACTEURS

- ¹ : Office National des Forêts. *L'ONF en bref*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.onf.fr/onf/sommaire/onf_en_bref/@@index.html> (consulté le 10/05/2010)
- ² : Office National des Forêts. Le Domaine géré. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.onf.fr/centre_ouest_auvergne_limousin/@@index.html> (consulté le 10/05/2010)
- ³ : République française. *Le site de la révision générale des politiques publiques. La méthode*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/index.php?id=10>> (consulté le 04/06/2010)
- ⁴ : Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays-de-la-Loire. *Actions du CRPF Pays-de-la-Loire*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://crpf-paysdelaloire.fr/content/activites-du-crpf-des-pays-de-la-loire>> (consulté le 12/05/2010)
- ⁵ : Forêt Privée Française. *Le Portail des Forestiers Privés. La liste des CRPF*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.foretpriveefrancaise.com/la-liste-des-crpf-373254.html>> (consulté le 12/05/2010)
- ⁶ : Coopérative Forestière du Grand Ouest. *Gérer la forêt, un métier, une passion*. CoforOuest. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.coforouest.fr/coforouest.php>> (consulté le 17/05/2010)
- ⁷ : Unisylva. *Qu'est-ce qu'une coopérative forestière ?* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.unisylva.fr/index.php?page=adh_cooperative> (consulté le 17/05/2010)
- ⁸ : Peupliers de France. Le portail de la filière peuplier. *Le peuplier de Loire*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.foretpriveefrancaise.com/le-peuplier-de-loire-744704.html>> (consulté le 11/05/2010)
- ⁹ : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire. *Organigramme*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.maine-et-loire.chambagri.fr/iso_album/organisation_des_services__maj_3_05_2010_.pdf> (consulté le 28/06/2010)
- ¹⁰ : Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire. *Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire. Organigramme*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.indre-et-loire.chambagri.fr/siteWeb/index.php>> (consulté le 28/06/2010)
- ¹¹ : Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire. *Les Groupements de Développement Agricole en Indre-et-Loire : pour progresser avec la force d'un groupe*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.indre-et-loire.chambagri.fr/siteWeb/ressources/file/GDA/GDA.pdf>> (consulté le 28/06/2010)
- ¹² : Fédération Nationale des chasseurs. *La Fédération Nationale des chasseurs et le réseau associatif*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.chasseurdefrance.com/presentation/frame.php?page=11>> (consulté le 22/06/2010)
- ¹³ : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. *Les missions*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.oncfs.gouv.fr/org/missions.php>> (consulté le 21/06/2010)
- ¹⁴ : Fédération Nationale de Pêche en France. *Avec la Pêche, retrouvez votre nature. Qui sommes-nous ?* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.unpf.fr/_m1_qui_sommes_nous/1_rols_FNPF.php> (consulté le 30/06/2010)
- ¹⁵ : Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire. *Milieus aquatiques*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fedepeche49.fr/fr/Milieus-aquatiques-8.htm>> (consulté le 30/06/2010)
- ¹⁶ : Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire. *Suivi des captures des pêcheurs*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://fedepeche37.fr/node/239>> (consulté le 30/06/2010)
- ¹⁷ : Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire. *Guide de pêche 2009-2010. Carte piscicole page 12*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://fedepeche37.fr/sites/default/files/Guide%20de%20Peche%202009%20-%202010.pdf>> (consulté le 17/06/2010)
- ¹⁸ : Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire. *Le département*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fedepeche49.fr/fr/Parcours-de-peche/Rivieres-et-plans-d-eau/Le-departement-170.htm>> (consulté le 17/06/2010)

- ¹⁹ : Agence de l'Eau Loire-Bretagne. *L'eau en Loire-Bretagne. L'agence de l'eau*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/agence_de_leau> (consulté le 10/01/2011)
- ²⁰ : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion. *SAGE Authion. La structure porteuse du SAGE*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.sage-authion.fr/ses-acteurs-structure-porteuse-sage_96_fr.html> (consulté le 08/04/2010)
- ²¹ : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion. *Rapport final*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.sage-authion.fr/IMG/pdf/etat_des_lieux_SAGE_Authion_rapport_principal.pdf> (consulté le 08/04/2010)
- ²² : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. *Favoriser une gestion durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Brochure ONEMA janvier 2008*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.onema.fr/catalogues/gestion_globale/index.htm> (consulté le 07/07/2010)
- ²³ : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Authion. Vincent Molinier. Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion. Etat des lieux du SAGE Authion. Atlas cartographique – partie 4 à 6, page 14. *Syndicats de rivières*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.sage-authion.fr/IMG/pdf/Atlas_carto_SAGE_Authion_4_5_6.pdf> (consulté le 08/04/2010)
- ²⁴ : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine. *Fréquentation des OTSI et du site internet du CDT en Indre-et-Loire*. Document pdf à télécharger. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.economie-touraine.com/telechargements.asp#I000c5ce8>> (consulté le 05/05/2010)
- ²⁵ : Préfecture d'Indre-et-Loire. *Les services de l'état en Indre-et-Loire. La Direction Départementale des Territoires (DDT)*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/workspaces/documents_publies/ddi/ddt/view> (consulté le 21/06/2010)
- ²⁶ : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays-de-la-Loire. *Création de la DREAL Pays-de-la-Loire*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.drire.gouv.fr/pays-de-la-loire/>> (consulté le 21/06/2010)
- ²⁷ : Conseil Général de Maine-et-Loire. *Anjou, Conseil Général de Maine-et-Loire. Environnement et développement durable*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cg49.fr/le-conseil-general-a-votre-service/environnement-et-developpement-durable/>> (consulté le 10/01/2011)
- ²⁸ : Conseil Général d'Indre-et-Loire. *Cadre de vie. Espaces Naturels Sensibles*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cg37.fr/index.php?media=65>> (consulté le 10/01/2011)
- ²⁹ : Conseil Régional de la région Centre. *Région Centre. A la Une de l'environnement*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/domaines-intervention/Environnement>> (consulté le 10/01/2011)
- ³⁰ : Conseil Régional des Pays-de-la-Loire. *Environnement. Politique de protection de l'environnement*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/environnement/>> (consulté le 10/01/2011)
- ³¹ : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. *Le Parc et vous. Présentation du Parc*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/Parc_et_vous/_parc_loire_anjou_touraine-AFB.html?lang=FRA> (consulté le 10/01/2011)
- ³² : Direction de l'information légale et administrative. *Quelles sont les différentes structures intercommunales*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite/quelles-sont-differentes-structures-intercommunales.html>> (consulté le 21/06/2010)
- ³³ : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre. *Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé. Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://cahiersnaturalistes.free.fr/cpnrc/>> (consulté le 10/01/2011)
- ³⁴ : Ligue pour la Protection des Oiseaux. *Qui sommes-nous ?* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.lpo.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=512&Itemid=82> (consulté le 21/06/2010)
- ³⁵ : Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.sepant.fr/>> (consulté le 10/01/2011)

2^e partie : SYLVICULTURE

- ¹ : Office National des Forêts. *Communes forestières. Aménagement*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/rubriques/amenagement/20080707-151002-421390/@@index.html> (consulté le 11/05/2010)
- ² : Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays-de-la-Loire. *Documents de gestion durable. La gestion durable en forêt*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://crpf-paysdelaloire.fr/content/documents-de-gestion-durable>> (consulté le 12/05/2010)
- ³ : Forêt Privée Française. *Le Portail des Forestiers Privés. L'éco-certification, la preuve d'une gestion forestière durable*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.foretpriveefrancaise.com/l-eco-certification-495279.html>> (consulté le 05/05/2010)
- ⁴ : Dossier Départemental des Risques Majeurs de Maine-et-Loire. *Le risque feu de forêt. Quelles communes sont exposées ?* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr/sections/protection_populatio/les_risques_majeurs/risques_naturels___f/downloadFile/attache_dFile_3/6_3_3_feux_comexp.pdf?nocache=1212572266.05> (consulté le 20/05/2010)
- ⁵ : Dossier Départemental des Risques Majeurs d'Indre-et-Loire. *Risque naturel. Communes sensibles aux feux de forêts*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/workspaces/documents_publies/la_securite_civile/incendies-foret-4.pdf/downloadFile/file/incendies-foret-4.pdf> (consulté le 20/05/2010)

3^e partie : AGRICULTURE

- ¹ : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. *Agreste. La statistique, l'évaluation et la prospective agricole. Données en ligne*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne>> (consulté le 16/06/2010)
- ² : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. *Agreste. La statistique, l'évaluation et la prospective agricole. Recensement agricole 2010*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>> (consulté le 28/04/2010)
- ³ : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. *Agreste. La statistique, l'évaluation et la prospective agricole. Glossaire*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/glossaire/article/175>> (consulté le 28/06/2010)
- ⁴ : Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire. *Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ddsv37.agriculture.gouv.fr/dgeaf/pages_html/DEaccueil.html> (consulté le 12/04/2006)
- ⁵ : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire. *L'agriculture du Baugeois et de la Vallée*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.maine-et-loire.chambagri.fr/iso_album/plaquette_baugeois.pdf> (consulté le 28/06/2010)
- ⁶ : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. *Petites régions agricoles*. [en ligne]. Disponible sur : <http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=PR_AGRICOLE&service=DDEA_49> (consulté le 21/06/2010)
- ⁷ : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. *Agreste. La statistique, l'évaluation et la prospective agricole. OTEX – MBS*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/otex-mbs/>> (consulté le 28/06/2010)
- ⁸ : Végépolys. *Végépolys : la référence mondiale de l'innovation dans le végétal*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.vegepolys.eu/vegepolys/les-membres/>> (consulté le 25/05/2010)
- ⁹ : Agreste Maine-et-Loire. *Le Maine-et-Loire : une diversité sans dispersion*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.maine-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste26_sur_A4_cle151231.pdf> (consulté le 07/06/2010)
- ¹⁰ : Vins de Loire. *Les Vins du Val-de-Loire. Les chiffres clés*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.vinsdeloire.fr/decouvrir_vdl/chiffres.aspx> (consulté le 18/06/2010)

¹¹ : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. *Point Info International. Comparer les différentes formes de société agricoles.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.terresdeurope.net/compararif-formes-societes-agricoles.html>> (consulté le 21/06/2010)

¹² : Agence Bio. *L'agriculture biologique française en chiffres.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=145&n2=131>> (consulté le 18/06/2010)

¹³ : Agence Bio. *L'annuaire officiel des professionnels notifiés en agriculture biologique. Liste des producteurs.* [en ligne]. <<http://annuaire.agencebio.org/pageListe.asp,categorie,1,departement,79,rwi.html>> (consulté le 18/06/2010)

¹⁴ : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. *Prévention des risques et lutte contre les pollutions. Inspection des installations classées. Généralités.* [en ligne]. <<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/-Generalites-.html>> (consulté le 04/06/2010)

¹⁵ : Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire. *Zonages Réglementaires.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.maine-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php?id_article=27> (consulté le 04/06/2010)

¹⁶ : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire et Entente Interdépartementale Authion. *Observatoire de l'Usage Agricole de l'Eau dans le Bassin de l'Authion. Enseignements et enjeux de la gestion de l'eau.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.maine-et-loire.chambagri.fr/iso_album/document_bilan_2009.pdf> (consulté le 04/06/2010)

4^e partie : INFRASTRUCTURES – INDUSTRIE ET ARTISANAT

¹ : Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire. *Annuaire des entreprises.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.maineetloire.cci.fr/rubrique-1210-Informer.html>> (consulté le 24/06/2010)

² : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Centre. *Le fichier des entreprises de la région Centre.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fichentreprise.com/home.php>> (consulté le 24/06/2010)

³ : Observatoire de l'Économie et des Territoires de Touraine. *Zones d'activités d'Indre-et-Loire.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.economie-touraine.com/iso_album/OE2T_liste_ZA_37.pdf> (consulté le 25/06/2010)

⁴ : Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire. *Observatoire des zones d'activités dans le Maine-et-Loire.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.maine-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Obs_zac_cle254f12.pdf> (consulté le 25/06/2010)

⁵ : Observatoire de l'Économie et des Territoires de Touraine. *Regard sur l'industrie de la Touraine.* [en ligne]. Disponible sur : <http://economie-touraine.com/iso_album/entp_indus_ts_secteurs.pdf> (consulté le 29/06/2010)

⁶ : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer. *Inspection des Installations Classées.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/rechercheICForm.php>> (consulté le 17/06/2010)

⁷ : Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire. *Dossier Départemental des Risques Majeurs 2005.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/sections/votre_securite/securite_civile/ddrm/downloadFile/attachedFile/DDRM37-version2005.pdf?nocache=1274363252.58> (consulté le 22/07/2010)

5^e partie : TOURISME ET LOISIRS

¹ : Observatoire de l'Économie et des Territoires de Touraine. *Le tourisme en Touraine : un secteur à part entière.* Document pdf à télécharger. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.economie-touraine.com/activites_entreprises_indre_et_loire/tourisme.asp> (consulté le 05/05/2010)

² : Comité Régional de Tourisme Centre. *L'emploi salarié lié au tourisme en région Centre.* Paragraphe III B page 5. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.visaloire.com/Upload/Mediatheque/BO_LoireValley/EspacePro/56574381-6EA2-718E-94E6-224F1FD21ACF.pdf> (consulté le 06/05/2010)

³ : Observatoire de l'Économie et des Territoires de Touraine. *Le pays des châteaux.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.economie->

touraine.com/activites_entreprises_indre_et_loire/tourisme_sites_de_visite_monuments.asp> (consulté le 07/05/2010)

⁴ : Vins de Loire. *Son territoire*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.vinsdeloire.fr/decouvrir_vdl/carte.aspx> (consulté le 07/05/2010)

⁵ : TechnoResto.org. *Les vignobles du Val-de-Loire*. [en ligne]. Disponible sur : <http://technorestos.org/vdf/val_de_loire/index.html> (consulté le 06/05/2010)

⁶ : Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.anjou-tourisme.com/>> (consulté le 05/05/2010)

⁷ : Comité Départemental de Tourisme de Touraine. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.touraineloirevalley.com/>> (consulté le 05/05/2010)

⁸ : Office de tourisme du Pays de Bourgueil. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ot-bourgueil.fr/>> (consulté le 07/05/2010)

⁹ : Office de tourisme de Langeais-Castelvalerie. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.tourisme-langeais.com/>> (consulté le 07/05/2010)

¹⁰ : Office de tourisme du Saumurois. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ot-saumur.fr/>> (consulté le 07/05/2010)

¹¹ : Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Maine-et-Loire. *Présentation du CD Randonnée 49*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://cdrp49.free.fr/>> (consulté le 10/05/2010)

¹² : Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Indre-et-Loire. *Les itinéraires de randonnée en Touraine*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cdrp37.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=66&Itemid=68> (consulté le 11/05/2010)

¹³ : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. *Découvrez les services du Parc*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/Service/sentiers_-48.html?action=Search&lang=FRA&idcat=AFC&cible=5&domaine=&Rechercher=Rechercher> (consulté le 27/04/2010)

¹⁴ : Comité Départemental de Tourisme Equestre de Maine-et-Loire. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://cdte49.free.fr/>> (consulté le 27/04/2010)

¹⁵ : Comité Départemental de Tourisme Equestre d'Indre-et-Loire. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.equiliberte37.fr/>> (consulté le 27/04/2010)

¹⁶ : Huttopia Rillé. *Accueil*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.huttopia.com/fr/camping-nature-rille-touraine.html?gclid=CNC0292-v6ECFRyX2AodFRS9HA>> (consulté le 20/04/2010)

6^e partie : CHASSE

¹ : Fédération Nationale des chasseurs. *Les chiffres clés de la chasse en France*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.chasseurdefrance.com/actualite/documents/dp_ouverture_2008/les_chiffres_cles_2008.pdf> (consulté le 22/06/2010)

² : Préfecture de Maine-et-Loire. *Arrêté n° 2009-878. Ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2009-2010 dans le département de Maine-et-Loire*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.chasseurdefrance.com/presentation/docs/dep49.pdf?>> (consulté le 20/06/2010)

³ : Préfecture d'Indre-et-Loire. *Arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2009-2010 dans le département d'Indre-et-Loire*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.chasseurdefrance.com/presentation/docs/dep37.pdf?>> (consulté le 20/06/2010)

⁴ : République Française. *Arrêté du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.frc-paysdelaloire.com/TextesArr/gibiureau/Arrete_fermeture_180110.pdf> (consulté le 20/06/2010)

⁵ : Forêt Privée Française. *Qu'est-ce que le plan de chasse ?* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/634003.pdf>> (consulté le 20/05/2010)

⁶ : Préfecture d'Indre-et-Loire. *Arrêté fixant la liste des animaux nuisibles pour l'année 2010, dans le département d'Indre-et-Loire.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.chasseursducentre.fr/Site37/IMG/pdf/ArreteNuisibles.pdf>> (consulté le 20/06/2010)

⁷ : Fédération Nationale des Chasseurs. *L'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.).* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.chasseurdefrance.com/documents/plaquette_acca.pdf> (consulté le 22/05/2010)

⁸ : Fédération Nationale des Chasseurs. *La Fédération Nationale des Chasseurs et le réseau associatif.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.chasseurdefrance.com/presentation/reseau_cynegetique.htm> (consulté le 22/05/2010)

⁹ : Fédération Nationale des Chasseurs. *Les modes de chasse.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.chasseurdefrance.com/presentation/frame.php?page=5>> (consulté le 07/07/2010)

¹⁰ : Fédération Nationale des Chasseurs. *Les métiers de la chasse et de la nature.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.chasseurdefrance.com/presentation/frame.php?page=5>> (consulté le 09/07/2010)

¹¹ : Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire. *Patrimoine – milieux naturels – paysages. Carte des territoires des lieutenants de louveterie.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.maine-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=216> (consulté le 09/06/2010)

¹² : Préfecture d'Indre-et-Loire. *Arrêté portant désignation des circonscriptions de louveterie pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.indre-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_portant_designation_des_circonscriptions_cle0bb2e4.pdf> (consulté le 09/06/2010)

7^e partie : PECHE ET GESTION DE L'EAU

¹ : Fédération Nationale de la Pêche en France. *Avec la pêche, retrouvez votre nature. Qui sommes-nous ?* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.federationpeche.fr/_m1_qui_sommes_nous/1_rols_FNPF.php> (consulté le 17/06/2010)

² : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire. *Les dates d'ouverture 2010.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fedepeche49.fr/fr/Guide-du-pecheur/Reglementation/Les-dates-d-ouverture-2010-237.htm>> (consulté le 17/06/2010)

³ : Préfecture d'Indre-et-Loire. *Arrêté relatif à la pêche fluviale dans le département d'Indre-et-Loire pour l'année 2010.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ddaf37.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_peche_fluviale_2010_cle4c55ba.pdf> (consulté le 17/06/2010)

⁴ : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire. *Les catégories et les domaines.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fedepeche49.fr/fr/Guide-du-pecheur/Reglementation/Les-categories-et-les-domaines-97.htm>> (consulté le 17/06/2010)

⁵ : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire. *Les tailles de capture.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fedepeche49.fr/fr/Guide-du-pecheur/Reglementation/Les-tailles-de-capture-50.htm>> (consulté le 17/06/2010)

⁶ : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire. *Réglementation pêche fluviale.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://fedepeche37.fr/node/40>> (consulté le 17/06/2010)

⁷ : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire. *Réserves totales de pêche.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://fedepeche37.fr/node/227>> (consulté le 17/06/2010)

⁸ : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire. *Les réserves annuelles 2010.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fedepeche49.fr/fr/Guide-du-pecheur/Les-reserves/Les-reserves-annuelles-2010-239.htm>> (consulté le 17/06/2010)

⁹ : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire. *Réserves temporaires de pêche.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://fedepeche37.fr/node/41>> (consulté le 17/06/2010)

¹⁰ : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire. *Les réserves spécifiques 2010*. **[en ligne]**. Disponible sur : <<http://www.fedepeche49.fr/fr/Guide-du-pecheur/Les-reserves/Les-reserves-specifiques-2010-238.htm>> (consulté le 17/06/2010)

¹¹ : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire. *Guide de pêche 2009-2010. Rillé – Le lac des Mousseaux et Pincemaille page 14*. **[en ligne]**. Disponible sur : <<http://fedepeche37.fr/sites/default/files/Guide%20de%20Peche%202009%20-%202010.pdf>> (consulté le 17/06/2010)

¹² : Agence de l'eau Loire-Bretagne. *L'eau en Loire Bretagne. Les aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne*. **[en ligne]**. Disponible sur : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres/milieux_aquatiques> (consulté le 07/07/2010)

¹³ : Aquaculture Plus. *Accueil*. **[en ligne]**. Disponible sur : <<http://www.aquaculture-plus.com/>> (consulté le 17/05/2010)